

# Rapport annuel de gestion **2023**

Assemblée Générale  
13 juin 2024

**CNCGP**



Chambre Nationale des Conseils  
en Gestion de Patrimoine



# Sommaire

	5	Présentation de la CNCGP
Édito du Président	6	
	7	Édito du Délégué général
Composition du Conseil d'administration	8	
	9	Les présidents de région
Les permanents	10	
	11	La CNCGP représentée auprès des instances nationales et européennes
Compte-rendu d'activité de la Chambre	12	
	15	Baromètre
Les commissions	27	
	28	Commission Admission
Commission Formation	29	
	30	Commission Vie des régions
Commission Vie des cabinets		
Commission Innovation/Fintech	31	
	32	Commission Prévention des risques et contrôle-qualité
Commission Communication	34	
	36	Commission Durabilité
Commission Partenariats	37	
	38	Commission Responsabilité Civile Professionnelle
Commission Contentieux et déontologie	40	
	41	Conformité - Contrôle interne
Rapport financier	44	

# MIDSOMMAR DU PATRIMOINE 2023



Le MidSommar a accueilli un invité de marque, le Président Nicolas Sarkozy. Les adhérents, venus très nombreux, ont pu écouter une conférence sur la situation géopolitique et les répercussions de la guerre en Ukraine sur les grands équilibres économiques et financiers mondiaux.



La conférence de Grégoire Vuarlot, Directeur du contrôle des pratiques commerciales de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), portait sur les pratiques commerciales des intermédiaires en assurance.



Benoît de Juvigny, Secrétaire général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), est intervenu sur le thème "Les 20 ans du statut de conseiller en investissements financiers (CIF)".

Le public s'est montré très attentif et intéressé par les différentes interventions.



Le MidSommar du Patrimoine, événement inédit de l'année 2023, s'est tenu le 21 juin, au Stade Jean Bouin à Paris.



# Présentation de la CNCGP

La Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP) est une association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), donc reconnue comme association de CIF (Conseillers en investissements financiers) et de courtiers en IAS (Intermédiaire en assurance) et en IOBSP (Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement).

Comptant un effectif de 17 salariés, la Chambre bénéficie d'une gouvernance assurée par un conseil d'administration composé de 17 élus, un comité exécutif en charge de la mise en œuvre de la stratégie, relayée sur le plan opérationnel par douze commissions : Admission, Communication, Contentieux et déontologie, Discipline, Durabilité, Formation, Innovation & Fintech, Partenariats et régulation, Prévention des risques et contrôle-qualité, Responsabilité Civile Professionnelle, Vie des cabinets, Vie des régions. La CNCGP compte, par ailleurs, 17 présidents de région, élus par leurs pairs, sur tout le territoire national.

En rejoignant la CNCGP, les adhérents bénéficient de la force d'une association leader qui les accompagne dans l'exercice de leur activité, qui valorise leur profession et défend leurs intérêts :

- En assurant des actions de promotion de la profession auprès des épargnants, des pouvoirs publics et des partenaires par des campagnes de communication, un site internet actif, la représentation de la Chambre à des colloques professionnels et des salons grand public.
- En jouant un rôle d'interface entre la profession et les pouvoirs publics, les autorités de contrôle.
- En menant des actions fortes de lobbying auprès des pouvoirs publics français et européens. La CNCGP est la seule association française de CGP membre de l'association européenne, le Bipar.
- En mettant en œuvre l'interprofessionnalité qui favorise le rapprochement avec d'autres professionnels libéraux : notaires, avocats ou experts-comptables.

- En entretenant des liens étroits avec les étudiants en Master 2 de gestion de patrimoine en France, notamment à travers le Concours Jeunes Talents, la présentation de la CNCGP ou les cours dispensés par des adhérents de la Chambre.

Les adhérents ont également accès à des services de qualité :

- Un livret d'accueil pour les nouveaux adhérents.
- Une assurance responsabilité civile professionnelle et une protection juridique négociées au meilleur tarif grâce au poids de l'association.
- Un accompagnement et une assistance dans le cadre de problématiques métier avec notamment l'accès au kit réglementaire, outil exclusif de la Chambre, mis à jour régulièrement, qui permet rapidement de mettre en conformité les documents ou pratiques professionnelles avec la réglementation en vigueur ; une veille juridique mensuelle.
- Un kit de recrutement recensant les types de contrats de travail, un guide de conduite d'entretien d'embauche, une fiche de poste normée, etc.
- Un kit de pérennité, composé d'un guide pratique : "Les risques et solutions en cas d'incapacité ou décès du Dirigeant CGP" et d'un plan de continuité d'activité.
- Des outils de formation (CIF, courtage d'assurances, IOBSP et immobilier) : modules réglementaires en e-learning, Universités de la CNCGP et sessions de formation en réunions régionales.
- Des relais en région qui privilégient l'entraide, le partage d'expériences et de moments de confraternité.
- Des outils de communication : site internet, plaquettes, magazine, e-letter, communiqués, qui les tiennent informés des actualités de la Chambre, des projets et travaux en cours et de ses prises de position face, notamment, aux évolutions réglementaires.
- Le rapport annuel de gestion de la CNCGP qui expose les travaux détaillés réalisés par chaque commission.
- Un congrès annuel : le MidSommar du Patrimoine.
- La présence de la CNCGP dans de nombreux événements et salons professionnels.

## CNCGP



Chambre Nationale des Conseils  
en Gestion de Patrimoine

# Édito du Président

JULIEN SÉRAQUI | PRÉSIDENT



Chères adhérentes, chers adhérents,

Cette année encore, la Chambre a dépassé les objectifs qu'elle s'était fixés. Pour vous permettre de mieux appréhender cette évolution, nous avons décidé de mettre à votre disposition, et pour la première fois, un baromètre qui reflète fidèlement la situation de vos cabinets.

J'en livre ici les principales conclusions que vous constaterez particulièrement marquantes.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes appuyés sur des statistiques des trois dernières années que nous avons obtenues grâce aux informations adressées, lors de votre déclaration annuelle de chiffre d'affaires, à votre assureur responsabilité civile qui, je vous le rappelle, assure l'ensemble des adhérents au titre d'un contrat groupe. Ce qui nous assure d'une vision fiable, précise et loin des autres analyses qui abondent sur la place mais qui ne tiennent compte que des déclarations effectuées par une minorité de cabinets qui, par ailleurs, ne disposent pas forcément du statut de conseil en investissements financiers (CIF), d'intermédiaire en assurance (IAS) ou en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), c'est à dire loin des canons exigés à l'entrée de la CNCGP.

De l'ensemble de ces résultats, qui portent sur tous les membres de l'association à l'exclusion des mandataires en assurance et des mandataires en crédit, il est important de retenir que le nombre des adhérents a dépassé le seuil des 4.000 personnes physiques en 2023 dont une majorité de dirigeants. En trois ans, ces adhérents, personnes physiques, ont augmenté de 32 %.

Dans une large majorité, les 2.316 cabinets adhérents de la Chambre sont des CGP qui recourent à plusieurs statuts pour exercer pleinement leur activité. Avant tout, ils sont courtiers en assurance, à 96 %, et CIF pour 84 % d'entre eux. Par ailleurs, en 2023, 81 % des cabinets adhérents à la CNCGP cumulent les statuts de CIF et d'IAS et/ou IOBSP. Je vous confirme ainsi que, avec l'entrée en vigueur de la réforme du courtage en 2022 et la crainte liée à l'arrivée massive d'intermédiaires, uniquement dédiés à l'assurance et au crédit, la Chambre n'a pas perdu son homogénéité. Par ailleurs, il n'y a pas de concentration du marché des CGP puisqu'un nombre toujours plus important de CGP s'établit. Il s'agit davantage d'une consolidation du marché avec des cabinets d'une taille de plus en plus importante.

En 2023, le chiffre d'affaires moyen d'un adhérent de la Chambre est de 596.000 euros et son chiffre d'affaires médian de 220.000 euros. Des chiffres qui sont en constante progression. Qu'on en juge, ces chiffres étaient respectivement de 476.00 euros et 194.000 euros en 2020. Soit une progression que nombre d'acteurs dans le secteur de la finance, de la banque et de l'assurance souhaiteraient atteindre. Ces résultats sont principalement constitués par l'assurance (60 %) et l'activité de conseil financier (20 %). L'encours total suivi par les adhérents s'élève à plus de 93 milliards d'euros, soit une part significative de l'épargne financière des ménages français.

Tous les voyants sont au vert pour notre industrie.

Je suis certain que l'année 2024 sera porteuse de nouveaux excellents résultats.

Bien confraternellement,

Julien Séraqui  
Président

# Édito du Délégué général

NICOLAS DUCROS | DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



Chères adhérentes, chers adhérents,

Mise en œuvre au 1<sup>er</sup> avril 2022, la réforme du courtage a considérablement fait évoluer la Chambre dans ses process et sa professionnalisation. Déjà agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'association l'est également par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), ce qui lui confère une place unique parmi les organisations associatives représentatives.

Au quotidien, cela signifie que l'équipe de la Chambre doit répondre aux attentes et aux exigences des deux autorités. Elle a ainsi fait l'objet d'un contrôle de la part de l'AMF clos cette année. Elle a également été sollicitée par l'ACPR sur les procédures de vérifications portant sur ses adhérents mais aussi sur la structuration et la qualité de son système informatique. Mené à l'été 2023, celui-ci a validé l'approche suivie par la Chambre qui en a profité pour renforcer les moyens consacrés au suivi et à l'accompagnement des membres.

L'étape des vérifications et des renouvellements, exigés pour les intermédiaires en assurance et en crédit, a aussi amené à la création d'un nouveau pôle en fin d'année 2023. Si celui-ci est appelé à monter progressivement en charge, certains parmi vous ont déjà fait connaissance avec le

personnel dédié aux tâches de contrôle. Car comme pour les CIF, les courtiers font désormais l'objet d'une vérification une fois tous les cinq ans. Si le volet financier porte sur la bonne formalisation du devoir de conseil effectué par le conseiller, le contrôle des courtiers vise un ensemble de pièces administratives liées à la médiation en assurance, au contrat responsabilité civile professionnelle ou au bon suivi des heures de formation.

J'en suis persuadé, au regard des premières vérifications menées depuis la fin de l'année 2023, cette nouvelle procédure relèvera de la pure formalité pour une majorité d'entre vous !

A côté de ces développements, particulièrement prenants, l'équipe des élus et des salariés de l'association demeure particulièrement impliquée sur un ensemble vaste de sujets dont vous pourrez juger des effets lors de l'année à venir : durabilité, intelligence artificielle, valorisation des cabinets devraient être les principaux thèmes à l'honneur jusqu'au mois de juin 2025, date de l'élection d'une nouvelle gouvernance.

Vous pouvez être certains de l'engagement de l'équipe de la Chambre à vos côtés.

# Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de la CNCGP et de veiller à leur mise en œuvre. Il se prononce sur l'admission des nouveaux adhérents, définit la politique générale de la Chambre, prépare les propositions à soumettre à l'Assemblée générale.



**Julien SÉRAQUI**  
Président  
Membre du Comex  
Conseil Capital Plus  
Paris (75)



**Grégoire BOURGEOIS**  
Vice-Président RCP  
Membre du Comex  
Blanchemain & Bourgeois  
Paris (75)



**Karen FIOL**  
Vice-Présidente CIF  
Membre du Comex  
Fortunexpert  
Aix-en-Provence (13)



**Yves MAZIN**  
Vice-Président IAS et IOBSP  
Membre du Comex  
Version Patrimoine  
Bordeaux (33)



**Jean-Luc DELSOL**  
Secrétaire  
Membre du Comex  
Laplace  
Toulouse (31)



**François AUVILLAIN**  
Trésorier  
Membre du Comex  
FAA Conseil  
Paris (75)



**Jean-Luc ABERT**  
AIC Patrimoine  
Pau (64)



**Meyer AZOGUI**  
Cyrus Conseil  
Paris (75)



**Hélène BARRAUD-OUSSET**  
Centre du Patrimoine  
Toulouse (31)



**Pascale BAUSSANT**  
Baussant Conseil  
Saint-Germain-en-Laye (78)



**Vincent COUROYER**  
Metagram  
Paris (75)



**Sandrine GENET**  
Carat Capital  
Paris (75)



**Pierre GUEDJ**  
UCM Finance  
Aix-en-Provence (13)



**Alain ITENEY**  
Arthus Conseil  
Beaune (21)



**Charles-Henri PIGNOL**  
Laplace  
Bordeaux (33)



**Aude PLUS-VALARD**  
Aramis Finance  
Paris (75)

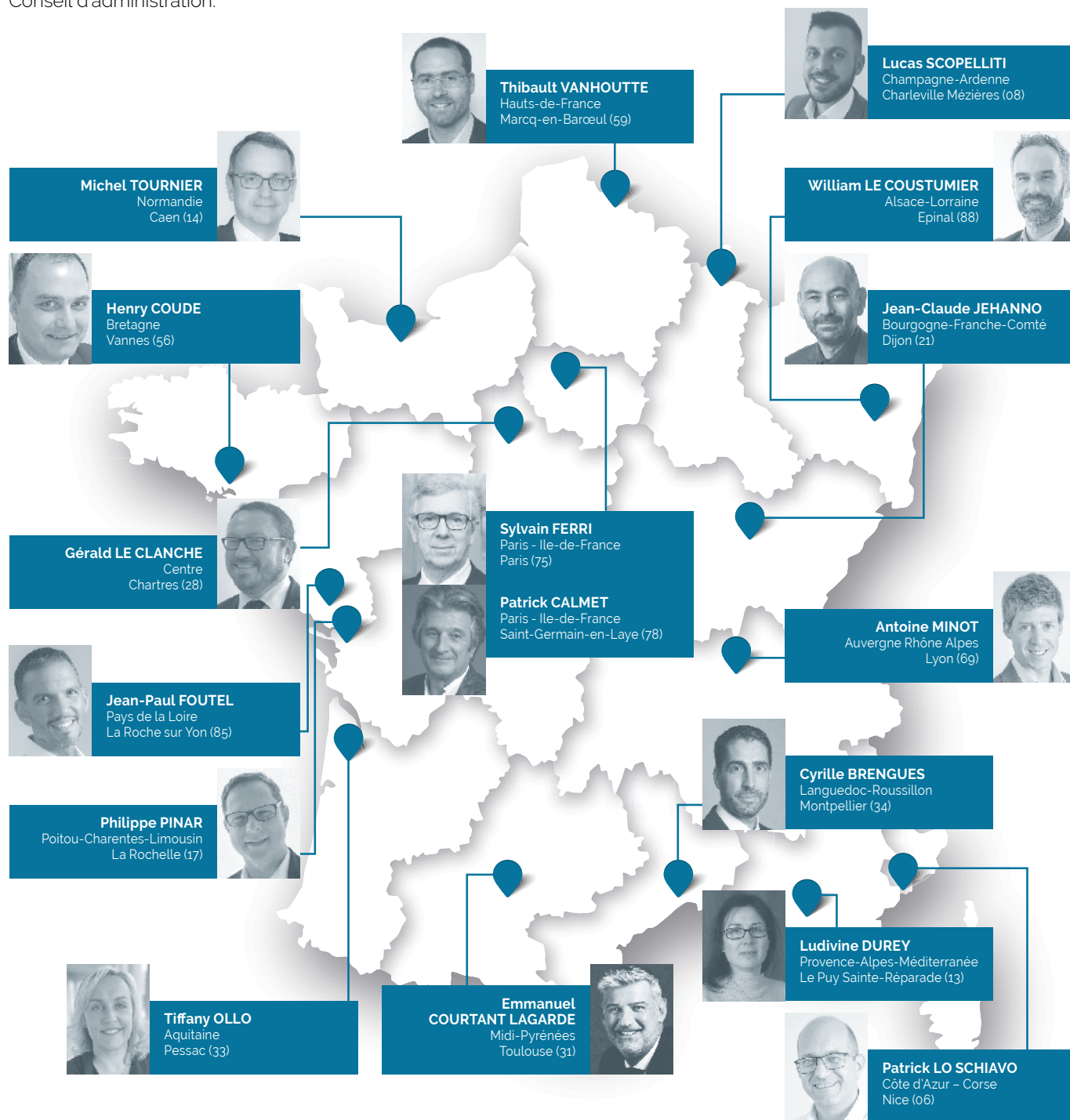


**Virginie TRICOIT**  
Eurogest Patrimoine Associés  
Béziers (34)



# Les présidents de région

Les présidents de région ont pour mission de transmettre les informations de la CNCGP. Véritables relais de proximité, ils sont en charge de l'animation territoriale et ont à cœur de faire vivre leur région et d'apporter aux adhérents le meilleur service. Ils accompagnent les candidats à l'admission dans la préparation de leur dossier et formulent un avis consultatif pour le Conseil d'administration.



# Les permanents

Les permanents ont en charge la mise en œuvre des orientations décidées par le Conseil d'administration.

 <p><b>DIRECTION</b></p> <p><b>Nicolas DUCROS</b> Délégué général</p>	 <p><b>CONTRÔLE INTERNE</b></p> <p><b>Vanessa GOURLAIN</b> Responsable organisation et contrôle interne</p>	 <p><b>RÉGLEMENTATION PRÉVENTION DES RISQUES CONTRÔLE-QUALITÉ</b></p> <p><b>Stéphane LORRIOT</b> Responsable Réglementation Prévention des risques Contrôle-qualité</p>
 <p><b>ADMISSION VIE DES CABINETS PARTENARIATS RÉGULATION</b></p> <p><b>Eloïse LARGEAUD</b> Responsable relation adhérents / Partenariats</p>	 <p><b>VÉRIFICATION DES IAS ET IOBSP</b></p> <p><b>Lucie COUVEIGNES</b> Responsable des vérifications</p>	 <p><b>Florian BERGAUD</b> Juriste et chargé de conformité</p>
 <p><b>Aurélie VILLA</b> Chargée relation adhérents</p>	 <p><b>FORMATION</b></p> <p><b>Johann JONFAL</b> Responsable formation</p>	 <p><b>David GLASER</b> Juriste et chargé de conformité</p>
 <p><b>Btisssem JAMMI</b> Alternante relation adhérents</p>	 <p><b>Sali OUMOUL</b> Chargée de formation</p>	 <p><b>Karen ZENOU</b> Juriste et chargée de conformité</p>
 <p><b>COMMUNICATION INTERNE VIE DES RÉGIONS</b></p> <p><b>Anne-France AUSSEDAT</b> Responsable communication interne</p>	 <p><b>GESTION COMPTABLE LOGISTIQUE</b></p> <p><b>Barbara MICHEL BENASSI</b> Responsable comptable</p>	 <p><b>NUMÉRISATION ARCHIVAGE</b></p> <p><b>Marguerite MOUELLE-KOULA</b> Chargée de numérisation</p>
 <p><b>COMMUNICATION EXTERNE</b></p> <p><b>Anne de VILLOUTREYS</b> Responsable communication externe</p>	 <p><b>Kavida ONCKELET</b> Chargée de comptabilité</p>	

*Les salariés au 1<sup>er</sup> semestre 2024.*

# La CNCGP représentée auprès des instances nationales et européennes

Vice-présidente CIF de la CNCGP, je suis plus particulièrement représentante de la Chambre et des conseils en gestion de patrimoine auprès des instances que sont le Conseil consultatif du secteur financier (CCSF) et le Haut Conseil certificateur de Place (HCCP).

L'intérêt de s'y retrouver est important à plus d'un titre :

1. Il permet de mieux faire connaître notre métier. Travailler avec les autorités de manière régulière, c'est leur permettre de comprendre le quotidien d'un CGP, la formalisation du devoir de conseil et l'approche produit orientée en faveur du client.
2. C'est aussi un moyen de travailler sur des sujets et des thèmes d'actualité. Ainsi, quand l'AMF nous propose de réfléchir à une refonte dans la présentation des frais et des coûts financiers, soyez certains que vos positions sont défendues avec tout l'engagement qu'elles méritent.
3. C'est aussi l'occasion de se rapprocher de nos homologues qui représentent les métiers de la banque, de l'assurance et des sociétés de gestion et leur faire comprendre que notre voix compte également.
4. Enfin, de tels contacts, de par leur régularité, témoignent d'une présence désormais incontournable auprès des acteurs publics. C'est la raison pour laquelle notre ministère de tutelle, par l'intermédiaire de la Direction générale du Trésor, nous sollicite de manière systématique sur les consultations de Place avant la publication officielle des projets de décrets ou de règlements.



Il ne faut pas oublier que l'engagement pour la Chambre se réalise à l'intérieur des frontières mais aussi à l'extérieur.

Ainsi, dans le cadre du projet européen RIS (Retail Investment Strategy) qui pourrait bouleverser en profondeur toute l'économie de la distribution des produits financiers dans les prochaines années en Europe, nous avons été en très étroite collaboration avec le Bipar, notre association de représentation à Bruxelles.

Au printemps 2023, nous avons eu confirmation d'un projet de la Commission de se pencher sur le traditionnel modèle du commissionnement.

En mai, la crainte devenait réalité et en urgence, nous nous retrouvions à Madrid avec des représentants d'associations de toute l'Europe afin de réfléchir à une position politique commune.

En octobre, le danger d'une remise en cause systématique des commissions était écarté avec la publication de la position de la rapporteure du dossier pour le parlement, Stéphanie Yon-Courtin.

Cette position se trouvait être confirmée au printemps 2024! Pour autant, nous maintenons une vigilance accrue car le processus d'adoption définitif de cette nouvelle réglementation s'annonce long et complexe.

Nous espérons vous donner d'excellentes nouvelles tenant au maintien de votre modèle hybride de rémunération !

Karen Fiol  
Vice-présidente de la CNCGP

# Compte-rendu d'activité de la Chambre

## Juin 2023

### Réussite du MidSommar du Patrimoine.

La première édition du MidSommar du Patrimoine a rencontré un franc succès avec la participation de 937 personnes et la collaboration de 61 partenaires. Cette journée exceptionnelle a réuni des conditions idéales, tant au niveau de la météo que du lieu et des intervenants. Une table ronde sur les crypto-actifs a été animée par Sandrine Genet et Vincent Couroyer, administrateurs de la Chambre, avec des représentants de CoinHouse, Waltio, Legapass et Meria. Ces derniers ont livré leurs analyses sur l'évolution d'un secteur qui suscite encore de nombreuses interrogations tant son développement, parfois fulgurant, parfois chaotique, marque le marché, les conseillers, les épargnants. Des sessions de formation validantes ont été offertes aux 80 adhérents qui s'étaient inscrits. Elles avaient pour thème les biais cognitifs dans la gestion de portefeuilles. Grégoire Vuarlot, Directeur du contrôle des pratiques commerciales de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est intervenu pour détailler les pratiques commerciales des intermédiaires en assurance. Une présentation écoutée attentivement par les membres de la CNCGP et qui a marqué un moment privilégié dans la vie de l'association, celle-ci étant agréée par l'Autorité depuis 2022. L'intervention de Benoît de Juvigny, Secrétaire général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), a également été très suivie. Il faut dire que le thème « Les 20 ans du statut de conseiller en investissements financiers (CIF) » avait de quoi capter l'attention. Dernier temps fort de la journée, mais non des moindres, la conférence du Président Nicolas Sarkozy a porté sur la situation géopolitique et les répercussions de la guerre en Ukraine sur les grands équilibres économiques et financiers mondiaux. La venue d'une telle figure politique de premier rang n'a pas laissé indifférents l'ensemble des participants au MidSommar du Patrimoine, réunis pour l'occasion dans les tribunes du Stade. ,

## Septembre 2023

### Focus sur les crypto-actifs.

Le sujet des crypto-actifs a été retenu comme fil rouge de

l'activité de la Commission Innovation / Fintech tout au long de l'année. Et pour cause, ce sujet est facilement clivant dans la profession, les avis sont souvent tranchés et parfois opposés. Dès lors, il ne s'agit pas de prendre position, pour ou contre les crypto-actifs, mais plutôt d'informer les adhérents de l'association sur un sujet qui a pris, et continuera de prendre, une place de plus en plus importante dans notre secteur. En 2022, un Français sur 10 possède des crypto, quand un peu moins de 7 % possèdent des actions. L'univers est très large, avec environ 22 000 crypto-monnaies, et une soixantaine de PSAN (Prestataires de service sur actifs numériques) en France. Pour les représentants de la Commission, en leur qualité de conseils, les adhérents ne peuvent pas rester en retrait et laisser s'établir une asymétrie de connaissance avec une partie de la clientèle dont un certain nombre dispose d'une véritable expertise. Le risque a presque changé de camp, et il devient ces jours-ci plus risqué de laisser cette classe d'actifs de côté, et de ne pas s'y intéresser. La Commission

a poursuivi un objectif : donner aux membres l'opportunité de cultiver leur compétence en la matière et de se former.

“ L'Orias recensait ainsi 5.190 CIF personnes morales fin 2022, contre 4.784 à fin 2020, soit une croissance de 8,5 % en deux ans. ”

## Octobre 2023

### Croissance de la profession.

La Commission Admission a confirmé la part grandissante de la CNCGP dans la croissance de la profession. Les adhérents n'ont jamais été si nombreux et l'augmentation du nombre de cabinets de CIF ne s'est pas démentie. L'Orias recensait ainsi 5.190 CIF personnes morales fin 2022, contre 4.784 à fin 2020, soit une croissance de 8,5 % en deux ans. Et ceci alors que les fusions de cabinets sont probablement plus nombreuses que jamais. En intégrant les CIF personnes physiques, le nombre de conseillers a évolué de 5.617 à 6.360, soit une hausse de 13,2 %. Pour la CNCGP, qui n'accepte plus de CIF personnes physiques, avec 2.072 cabinets, la croissance est de 24,1 % en deux ans.

L'évolution de la qualité des dossiers de candidatures est à souligner. L'équipe des permanents de la Chambre y est pour beaucoup, en assistant les candidats dans la présentation

## Compte-rendu d'activité de la Chambre

de leurs dossiers. Cette attitude à la fois amicale et exigeante permet d'éloigner les candidats qui ne semblent pas atteindre le niveau qui est estimé nécessaire. Autre caractéristique, l'implication des présidents et présidentes de région, indispensables pour sélectionner les candidats correspondant aux critères de professionnalisme de la CNCGP. Cette présélection, jointe au travail des permanents, permet de voir arriver en commission 80 à 90 % de dossiers indiscutables. Le solde concerne des candidats dont le profil, l'expérience ou l'historique justifient un échange approfondi. Car s'agissant par exemple des jeunes adhérents, l'impression peut être mitigée, et il arrive que des candidatures qui laissent perplexes a priori s'avèrent excellentes après analyse.

### Octobre 2023 Finance durable, plus de lisibilité pour les CGP.

Plusieurs règlements et directives mis en place par l'Union Européenne imposent aux conseillers financiers de prendre en compte des critères de durabilité dans leur conseil. Les conseillers en gestion de patrimoine doivent aujourd'hui s'enquérir des attentes en termes de durabilité de leurs clients. Des questionnaires ont été déployés notamment par les différents fournisseurs de logiciels et sont désormais opérationnels. Ainsi, les adhérents CIF doivent recueillir, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les préférences en matière de durabilité de leurs clients, et savoir si leurs clients souhaitent intégrer dans leurs allocations d'actifs des instruments financiers répondant aux trois caractéristiques suivantes :

1. Des instruments financiers investis dans des investissements durables au sens de la taxonomie européenne.
2. Des instruments financiers investis dans des investissements durables au sens du règlement SFDR.
3. Des instruments financiers prenant en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI).

La Commission Durabilité de la CNCGP a tenu à souligner la difficulté pour les CGP d'accéder aux informations relatives à ces trois critères. Par exemple : comment trouver facilement le pourcentage d'alignement d'un OPCVM avec la Taxonomie européenne ? Les fichiers EET, pouvant permettre de répondre à cette question, sont difficiles à lire (plus de 600 colonnes).

### Novembre 2023. La stratégie d'investissement de détail, une discussion européenne d'importance.

Les échanges et le calendrier de la RIS (Retail Investment Strategy) ont accéléré à grand pas en fin d'année 2023. Principal résultat, le risque d'aboutir à une interdiction des commissions a été mis de côté. A part quelques amendements de députés européens minoritaires, le sujet n'a pas rencontré un écho particulier parmi les parlementaires. Cependant, la RIS, c'est aussi une multitude d'autres propositions susceptibles d'impacter le quotidien des cabinets tant pour la liberté de proposer les produits les plus adéquats pour nos clients,

les obligations réglementaires en fonction des statuts et des modes de rémunération ou la formation. La Chambre fut à l'œuvre avec les responsables politiques français et européens, les tutelles et l'ensemble de l'écosystème financier pour que le bon sens l'emporte et que l'ADN du métier de conseil soit préservé. Concernant le calendrier, on aura rarement vu une telle « course » législative à

Bruxelles, si ce n'est « une course de fond » dont le dénouement pourrait être connu en 2025.

“ Le guide « valorisation des cabinets » fournira à tous les membres intéressés des informations précieuses. ”

### Mars 2024 La valorisation des cabinets, des interrogations de plus en plus fournies.

La Commission Vie des cabinets a mis à disposition des adhérents un document d'information dédié à la valorisation des cabinets de CGP, accessible sur le site de la Chambre. Cette réalisation, qui est le fruit de nombreux échanges entre professionnels de la fusion-acquisition, a été conçue pour mettre en avant les points de vigilance essentiels à prendre en compte lors de l'achat ou de la cession d'un portefeuille. Il fournira à tous les membres intéressés des informations précieuses et des conseils pratiques pour les aider à prendre des décisions éclairées dans ce domaine complexe. La valorisation des cabinets de CGP est un enjeu crucial et il est essentiel de disposer des connaissances et des outils nécessaires pour réussir dans ce domaine compétitif.



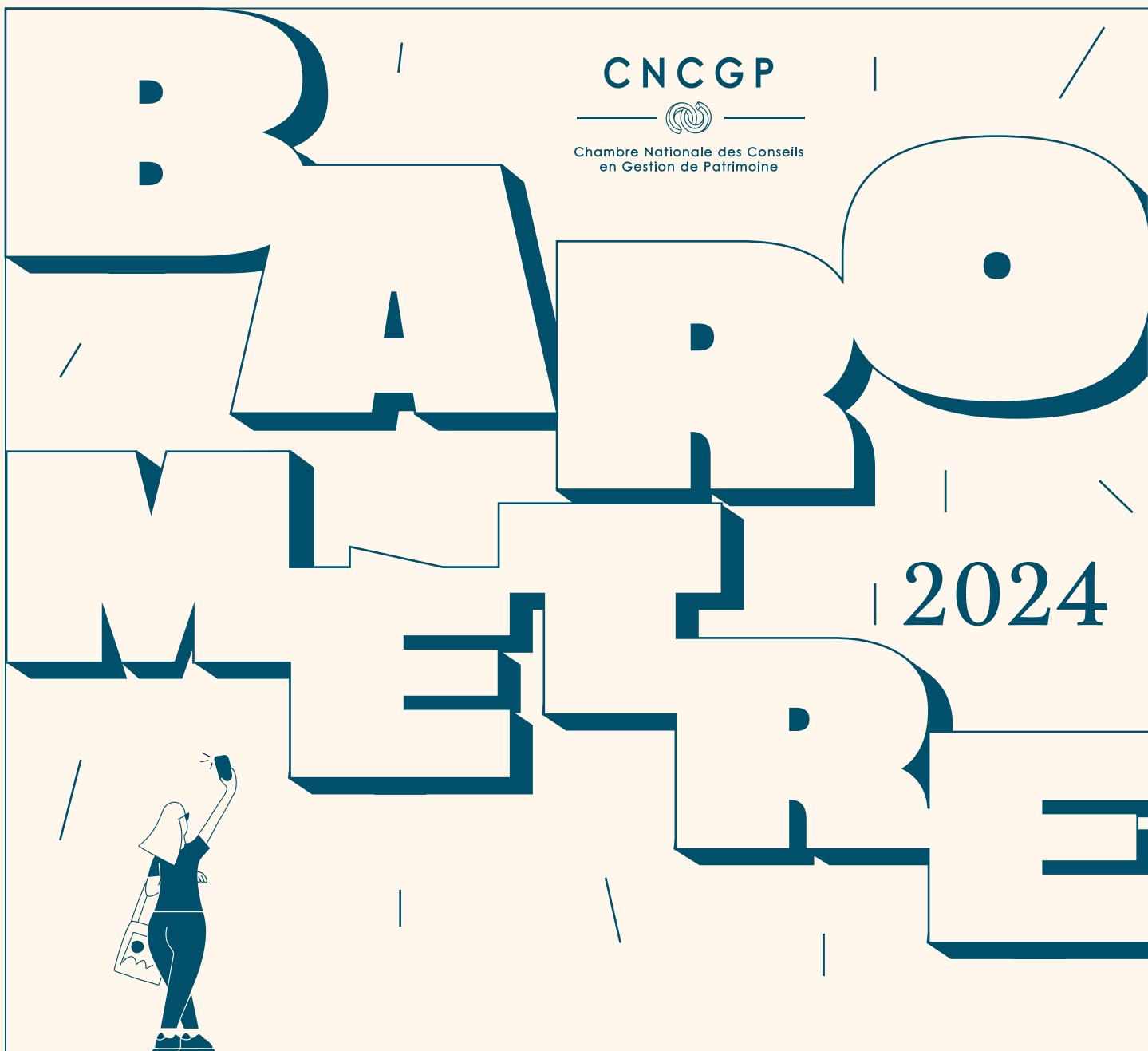


*Au cours de l'Université de la CNCGP, qui s'est tenue à Cannes les 18 et 19 mars 2024, les membres du Conseil d'administration ont rencontré les adhérents. À cette occasion, ils ont travaillé à la présentation des travaux des commissions. Le résultat sera projeté lors de l'Assemblée générale le 13 juin.*

CNCGP



Chambre Nationale des Conseils  
en Gestion de Patrimoine



La CNCGP (Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine) présente un point de vue unique sur la situation des adhérents de l'association, s'appuyant sur des statistiques des trois dernières années. Toutes les données présentées dans ce baromètre concernent les adhérents de la Chambre, hors mandataires d'IAS (Intermédiaire en assurance) ou IOBSP (Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement).

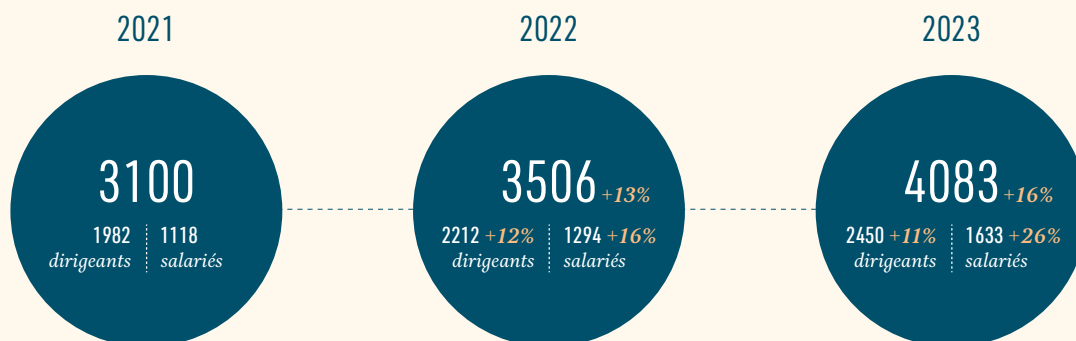


# ADHÉRENTS

Le nombre des adhérents de la CNCGP a dépassé le seuil des 4.000 personnes physiques en 2023 dont une majorité de dirigeants. Leur profil type: un chef d'entreprise de 49 ans, une femme dans 20% des cas.

## NOMBRE D'ADHÉRENTS

En 3 ans, le nombre d'adhérents personnes physiques a augmenté de 32%.



## ÂGE MOYEN DES ADHÉRENTS

Dirigeants

49 ans

admis en 2023

45 ans

Salariés

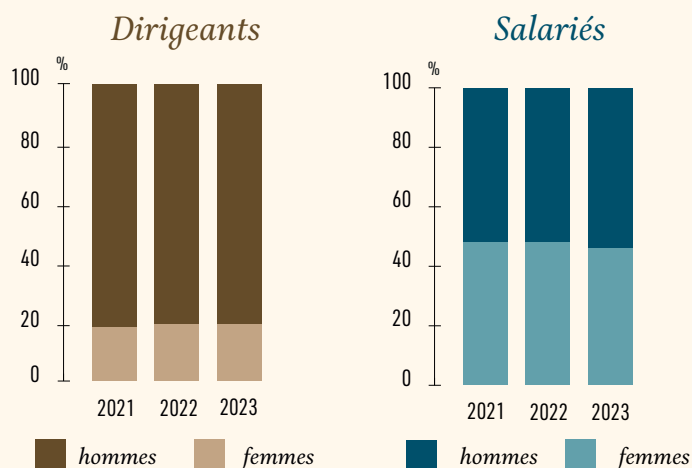
40 ans

admis en 2023

38 ans

## RÉPARTITION HOMMES - FEMMES

La proportion hommes - femmes chez les salariés reste stable et proche du 50/50. Du côté des dirigeants, la proportion de femmes est en croissance et approche des 20%.





# GABINETS

Les 2.316 cabinets adhérents en 2023 sont, avant tout, des intermédiaires en assurance (96 %) et des conseils en investissements financiers (84 %). Dans une large majorité, ces adhérents sont des CGP (professionnels multi-statuts). Ce constat permet de confirmer que, avec l'entrée en vigueur de la réforme du courtage et la crainte liée à l'arrivée massive d'intermédiaires "pure player" en assurance et en crédits, la Chambre n'a pas perdu son homogénéité.



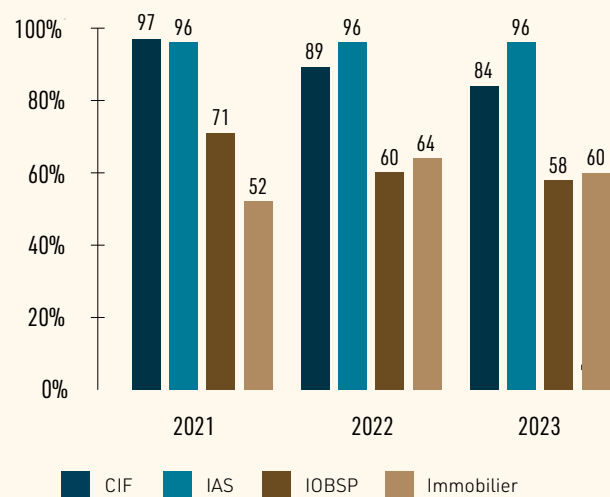
## NOMBRE D'ADHÉRENTS PERSONNES MORALES

En 3 ans, le nombre d'adhérents personnes morales a augmenté de 27%.



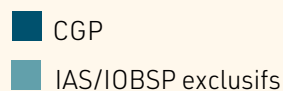
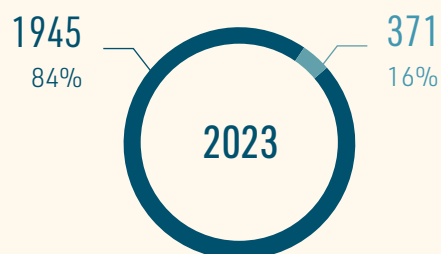
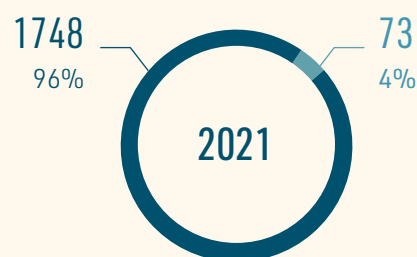
## STATUTS DES ADHÉRENTS

Du fait des nouveaux entrants courtiers IAS/IOBSP, la part en pourcentage des CIF diminue en proportion.



## TYPOLOGIE DES ADHÉRENTS

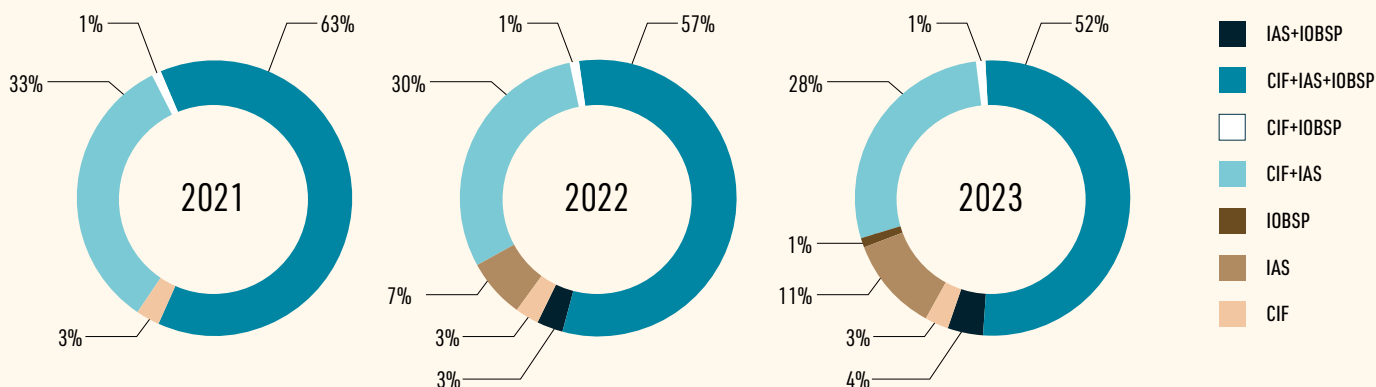
A partir de 2022, en raison de la réforme du courtage, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, des courtiers IAS/IOBSP nous ont rejoints. Par ailleurs, il n'y a pas de concentration du marché des CGP puisqu'un nombre toujours plus important de CGP s'établit; il y a une consolidation du marché avec des cabinets d'une taille de plus en plus importante (cf progression des CA moyens).



## CUMUL DE STATUTS (*hors Immobilier*)

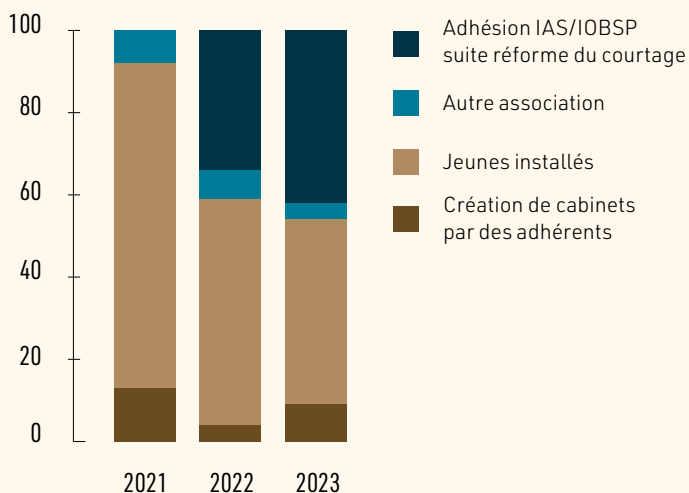
En 2023, 81% des cabinets adhérents à la CNCGP cumulent les statuts de CIF et d' IAS et/ou IOBSP.

L'activité immobilière n'est pas intégrée, dans la mesure où elle est soit attachée au cabinet, soit dans une structure dédiée adhérente ou non à la CNCGP.



## ORIGINE PROFESSIONNELLE DES NOUVEAUX ADHÉRENTS

La proportion de jeunes installés demeure prépondérante, elle est diluée pour les années 2022 et 2023 du fait de l'intégration des courtiers IAS et IOBSP due à la réforme du courtage



## APPARTENANCE À UN GROUPEMENT

168 cabinets (soit 7% des adhérents) ont déclaré leur appartenance à un groupement.

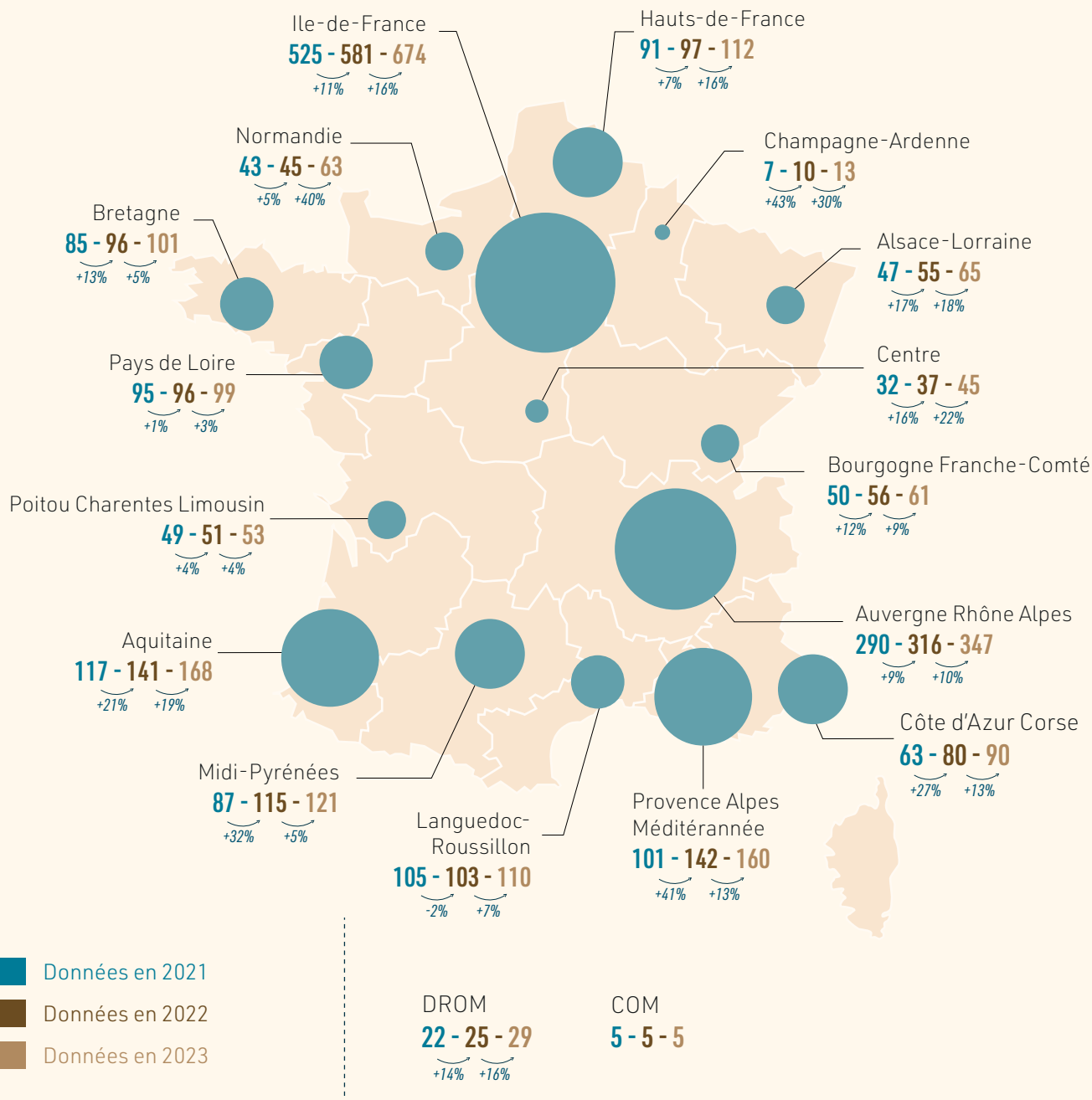
CGP Entrepreneurs	43
Magnacarta	24
Conseil Privé	20
La Boétie	18
Finindep	16
Le Club des entrepreneurs CGP	15
Actualis	11
Cercle France Patrimoine	11
Orygin Capital	5
Le Sens du Patrimoine	3
Consorteo	2

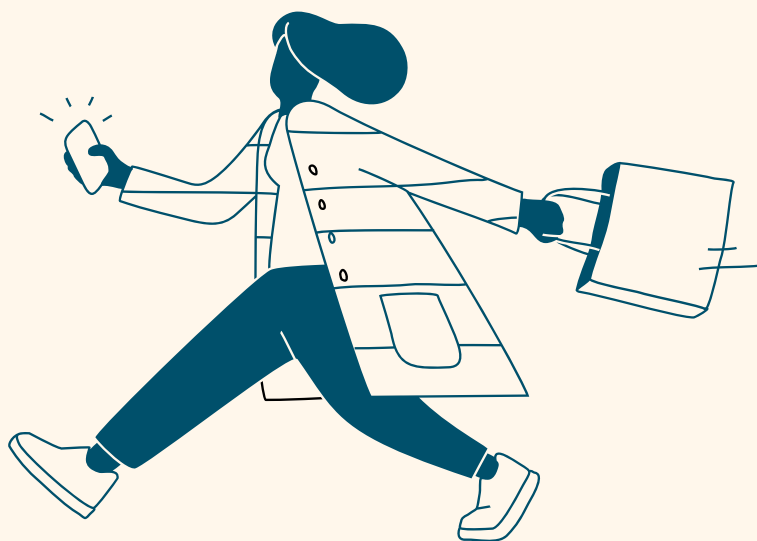
## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CABINETS

La forte concentration d'adhérents en Ile-de-France se confirme mais on note une évolution significative du nombre de cabinets en région. En 2023, la progression la plus remarquable se situe dans les régions Normandie, Champagne-Ardenne et Centre.

Les régions qui comptent le plus de cabinets adhérents en 2023 :

Ile-de-France 29%, Auvergne-Rhône-Alpes 15% et Aquitaine 7%.





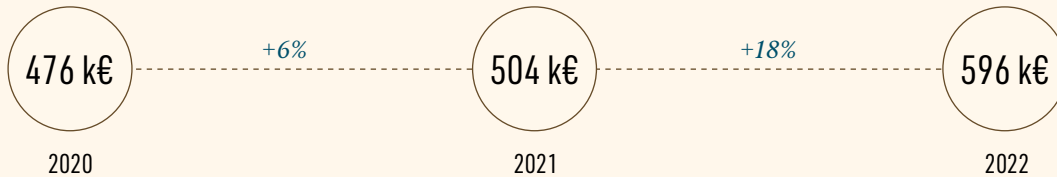
# ACTIVITÉS

Le chiffre d'affaires moyen d'un adhérent de la Chambre est de 596.000 euros et son chiffre d'affaires médian de 220.000 euros. Des chiffres qui sont en constante progression. Ils sont principalement constitués par l'assurance (60 %) et l'activité de conseil financier (20 %). L'encours total suivi par les adhérents s'élève à plus de 93 milliards d'euros, soit une part significative de l'épargne financière des ménages français.

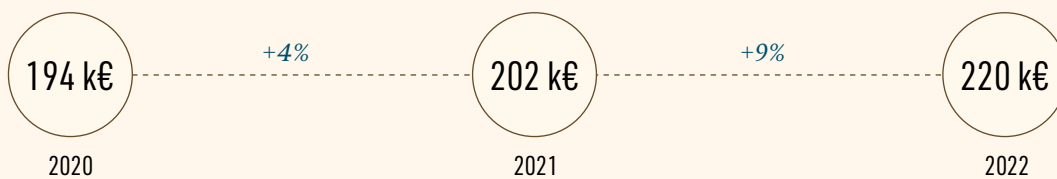
## CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN & MÉDIAN

Les données liées au chiffre d'affaires sont extraites des déclarations réalisées par les cabinets adhérents (*hors mandataires d'IAS/IOBSP*).

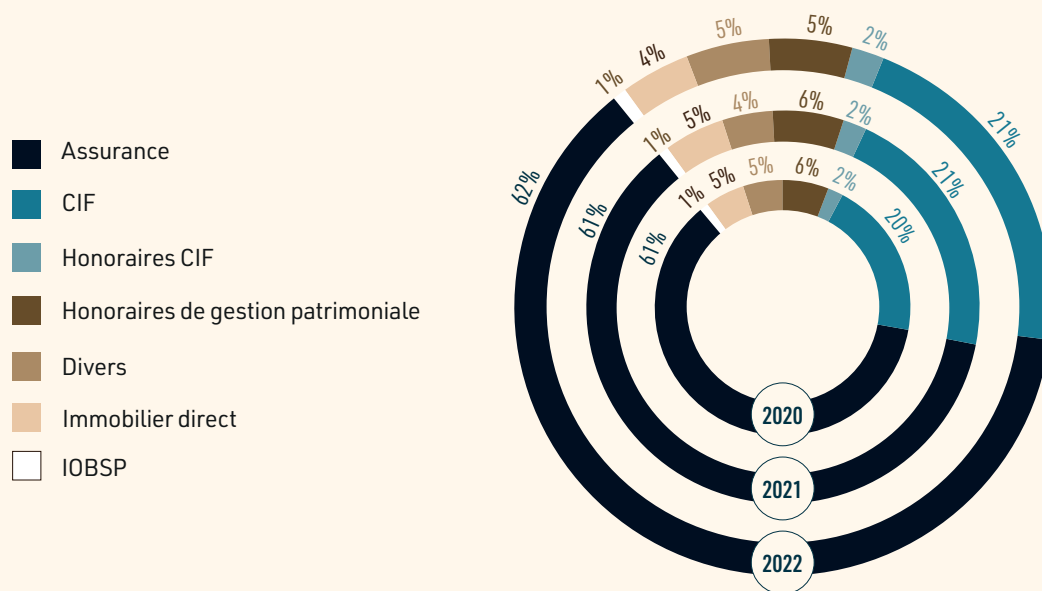
### CA moyen



### CA médian



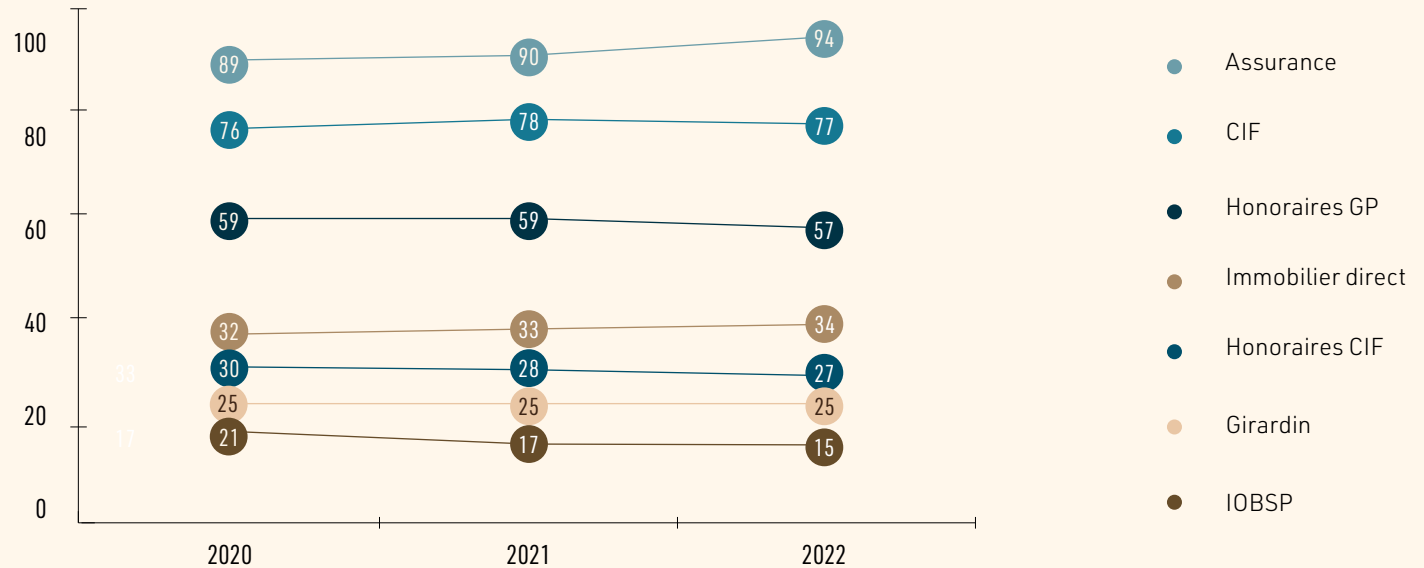
## RÉPARTITION MOYENNE DU CHIFFRE D'AFFAIRES





## L'ACTIVITÉ DES ADHÉRENTS EN POURCENTAGE

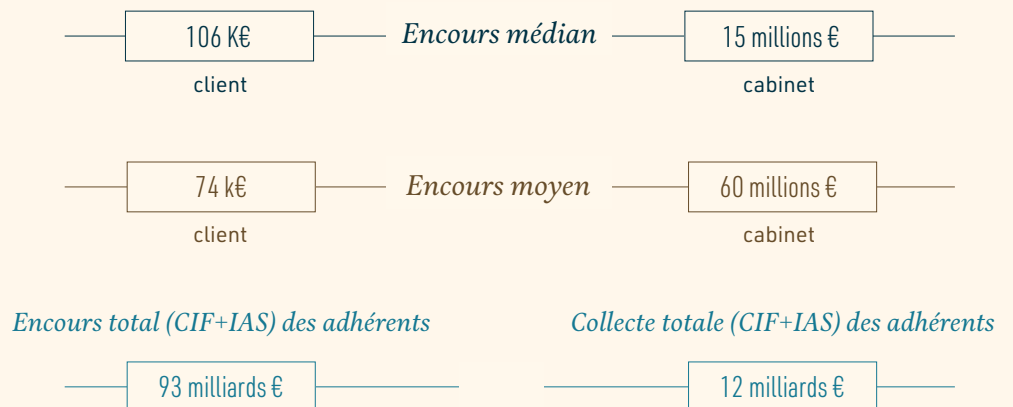
Proportion des adhérents déclarant un chiffre d'affaires dans les rubriques ci-dessous.  
Par exemple, 94% des adhérents déclarent un chiffre d'affaires en assurance.



## ENCOURS & COLLECTE 2022

Pour l'encours par cabinet, la différence entre encours moyen et médian s'explique par le fort impact des cabinets de taille importante.

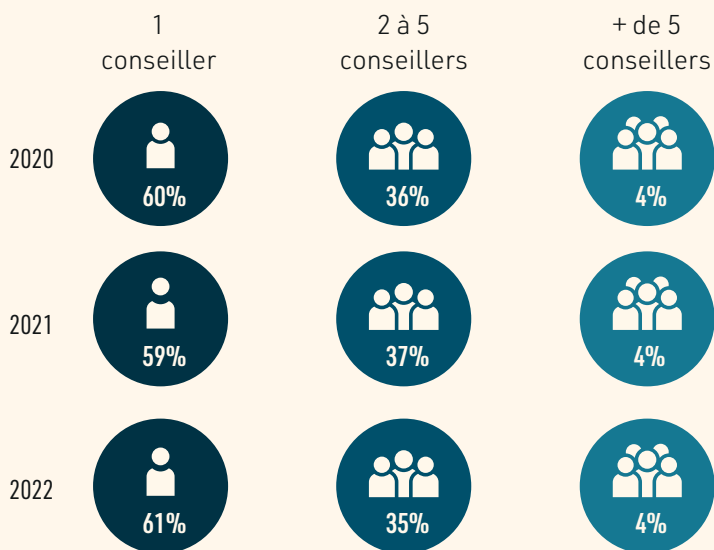
Pour l'encours par client, du fait des **adhérents plateformes internet** ayant un portefeuille par client faible, l'encours médian par client est supérieur à l'encours moyen.



## TAILLE DES CABINETS

### Nombre de conseillers

Du fait du nombre important de jeunes installés qui rejoignent la CNCGP chaque année, le nombre de cabinets disposant d'un seul conseiller demeure prépondérant.



## CLIENTÈLE

### Nombre médian de clients par cabinet



### Répartition des adhérents selon leur clientèle en 2022

**88%**  
des cabinets ont une clientèle majoritaire de particuliers/TNS



**12%**  
des cabinets ont une clientèle majoritaire d'entreprises



## DIGITALISATION



Adhérents ayant recours  
à un agrégateur de comptes



Adhérents ayant recours  
à un service d'analyse de fonds

## TRAVAIL EN INTERPROFESSIONNALITÉ

Pourcentage des adhérents de la CNCGP travaillant avec d'autres professionnels

10% → Fiscalistes

11% → Agents immobiliers

17% → Avocats

21% → Notaires

26% → Experts-comptables



Les  
commissions

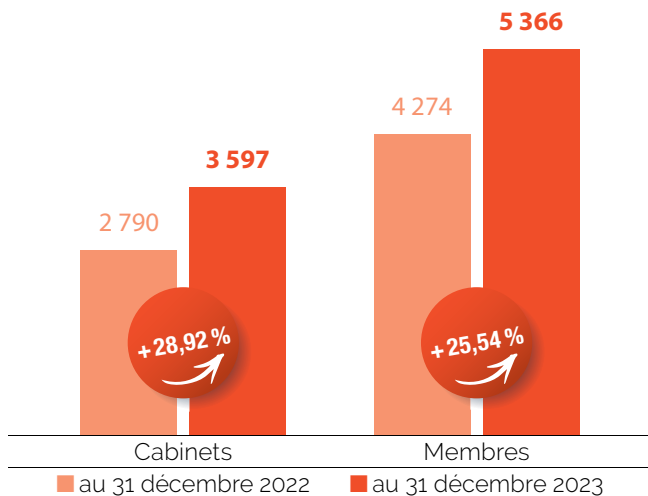
# Commission Admission

PRÉSIDENTE | JEAN-LUC DELSOL  
MEMBRES | FRANÇOIS AUVILLAIN  
ALAIN ITENEY  
RAPORTEURS | AURÉLIE VILLA  
PATRICIA GUYOT-WALSER  
BTISSEM JAMMI



## La dynamique impulsée par la mise en place de la réforme du courtage s'est stabilisée en 2023

La CNCGP est passée de 2 790 cabinets au 31 décembre 2022 à 3 597 au 31 décembre 2023 et de 4 274 membres à 5 366, soit une augmentation de 28,92 % pour les personnes morales et 25,54 % pour les personnes physiques.



## Le focus sur les candidatures CGP-CIF auprès de la Commission

Au cours de l'année 2023, onze réunions se sont tenues afin de vérifier la qualité des candidatures après avis des présidents de région concernés, qui rencontrent chaque nouveau dirigeant en amont de toute adhésion. Il revient ensuite au Conseil d'administration de valider l'ensemble des nouvelles adhésions prononcées par la Commission.

Ces études poussées des dossiers sont l'occasion d'appréhender correctement les projets et profils des futurs adhérents afin de pouvoir proposer par la suite un accompagnement adapté.

Les motifs potentiels de refus des candidatures par la Commission tiennent pour l'essentiel à l'activité trop ciblée ou à l'inexpérience de candidats peu familiers de la gestion de patrimoine.

Le nombre de cabinets admis s'élève à 255, soit une nouvelle année record dans l'histoire de la CNCGP.

## Le profil des nouveaux adhérents

Pour une majorité des candidats démarrant une activité indépendante de CIF, les demandes d'adhésion sont réalisées pour l'ensemble des activités du spectre des CGP (CIF / COA / COBSP et Immobilier). Une grande partie d'entre eux sont titulaires d'un niveau de diplôme de Master 2, généralement en gestion de patrimoine avec la CJA (Compétence Juridique Appropriée).

Les 186 profils bénéficiant du kit jeunes installés sont principalement issus de groupes bancaires et du salariat au sein de cabinets de gestion de patrimoine préexistants.

38 cabinets sont issus d'un transfert d'association au profit de la CNCGP.

Le reste des admissions concerne des créations de cabinets par des mandataires sociaux déjà adhérents qui créent une autre structure dédiée à un actionnaire ou une activité spécifiques.



# Commission Formation

PRÉSIDENTE | JEAN-LUC ABERT  
MEMBRES | YVES MAZIN  
CHARLES-HENRI PIGNOL  
THIBAUT VANHOUTTE  
PERMANENT | SALI OUMOUL  
RAPPORTEUR | JOHANN JONFAL



## 2023 en quelques chiffres

En 2023, les réunions régionales ont réuni 2 344 participants (2 485 en 2022) et les Universités ont réuni 833 participants (901 en 2022). Les formations en e-learning ont mobilisé 7 924 participants (7 380 en 2022).

77 adhérents ont été recensés en défaut de formation CIF pour l'année 2022, comprenant 38 salariés et 39 dirigeants. Les dossiers de ces adhérents ont été transmis à la Commission Contentieux et déontologie pour sanctions. Trois adhérents ont été recensés dans la catégorie des cas dérogatoires pour cause de maladie longue durée.

En 2023, 141 adhérents ont passé la certification AMF Finance durable qui s'est étoffée de nouvelles questions.

## Nouvelles formations proposées

Afin de remplir leurs obligations de formation dues à la réforme du courtage, avec notamment l'obligation de se former en IOBSP avec un nombre d'heures spécifique pour chaque type de crédit, la CNCGP a proposé à ses adhérents un catalogue de formations élargi en IAS et IOBSP.

Une formation « CIF : Prise en main du kit réglementaire » a été offerte aux nouveaux adhérents CIF, leur permettant de se familiariser avec les différents documents nécessaires à l'exercice de leur activité.

La CNCGP a également proposé une formation « Biais cognitifs dans la gestion de portefeuille », lors du MidSommar du Patrimoine.

## Des changements durables dans les événements

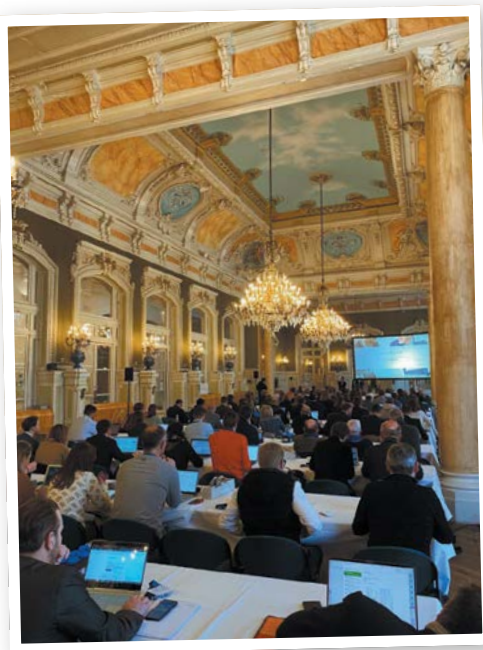
La CNCGP a mis en place des mesures durables et responsables ayant pour objectif de réduire l'empreinte carbone de ses événements : pour les Universités, l'instauration du covoiturage et la mise en place d'un repas local et responsable ; pour les Universités et les réunions régionales, la dématérialisation des feuilles d'épargne avec signature électronique afin de réduire les impressions papier.

La CNCGP a ainsi réduit en 2023 l'empreinte carbone de ses événements organisés dans le cadre de la formation, passant de 54 tonnes en 2022 à 38 tonnes en 2023. Ces changements ont été reçus positivement par les participants qui ont fait preuve d'adaptabilité pour intégrer ces nouvelles pratiques.

## Perspectives pour 2024

La CNCGP propose sept Universités en 2024 contre six en 2023. Les adhérents de l'ouest de la France pourront ainsi participer à une Université à Carcassonne, Deauville ou la Palmyre. La CNCGP souhaite

diversifier les régions afin d'éviter aux adhérents d'effectuer systématiquement de longs déplacements pour se rendre dans l'Université la plus proche.



Université de la CNCGP à Vichy, les 16 et 17 mars 2023.

# Commission Vie des régions

PRÉSIDENTE | YVES MAZIN  
MEMBRES | JEAN-LUC ABERT  
PIERRE GUEDJ  
RAPPORTEUR | ANNE-FRANCE AUSSEDAT



La force de la représentativité de la CNCGP sur l'ensemble du territoire national n'est plus à démontrer. Avec ses 16 régions, animées par des présidents de région engagés et dynamiques, la Chambre s'efforce d'être proche de l'ensemble de ses adhérents.

A travers des actions locales, des rencontres, des réunions régionales, la participation des administrateurs de la Commission à certaines de ces réunions, la CNCGP tisse des liens de proximité avec ses adhérents.

La Commission Vie des régions a notamment pour mission de favoriser ces liens, de soutenir les initiatives des présidents de région et d'être attentive à la bonne information délivrée aux adhérents.

## Un temps fort pour les présidents de région

Le séminaire organisé à Bruxelles en mars a assurément été le point d'orgue de l'année 2023 pour les présidents de région. Deux journées très riches en rencontres et échanges : avec les administrateurs de la CNCGP, mais aussi avec deux députées européennes et également le directeur du Bipar. Une visite du Parlement européen leur a été proposée, ainsi qu'une participation à un atelier "Fresque du climat". Les présidents de région, élus par leurs pairs, sont au cœur de la vie de la Chambre et sont consultés pour leur expertise / expérience du terrain.



Séminaire des présidents de région à Bruxelles, les 22 et 23 mars 2023.

## Des réunions d'information pour une meilleure transmission

Pour s'assurer de la bonne transmission des informations auprès des adhérents, la Commission Vie des régions organise une réunion trimestrielle en visioconférence pour les présidents de région. La Commission leur présente alors un document-clé que sont les "Actualités de la Chambre". Cette présentation reprend l'ensemble des actions réalisées par les différents pôles de la CNCGP. Elle est aussi l'occasion de communiquer les évolutions en termes de réglementation et les décisions prises par nos Autorités de tutelle.

## Un relais précieux sur le territoire national

Les présidents de région se sont très fortement mobilisés pour soutenir l'événement inédit de l'année 2023 : le MidSommar du Patrimoine. Présents comme chaque année à l'Assemblée générale de la CNCGP, ils ont participé à la journée du 21 juin avec enthousiasme et en mobilisant les adhérents de leurs régions. La Chambre peut s'appuyer sur ces élus pour rendre sa communication plus efficace.

Ils ont, par ailleurs, poursuivi leur mission à travers l'organisation d'afterworks, en partenariat avec les partenaires de la CNCGP, et l'intervention, dans les universités, auprès d'étudiants en Master 2 de gestion de patrimoine pour présenter la profession et l'association.

# Commission Vie des cabinets

PRÉSIDENTE | VIRGINIE TRICOIT  
RAPPORTEURS | PATRICIA GUYOT-WALSER  
BTISSEM JAMMI



L'objectif de la Commission Vie des cabinets est de faciliter l'exercice professionnel des adhérents, qu'ils soient nouveaux ou plus expérimentés, dans les différentes situations auxquelles ils peuvent être confrontés et d'évaluer leurs besoins afin d'y répondre de manière utile et adéquate. La Commission assure aussi une fonction transversale en collaboration avec, notamment, les Commissions Innovation / Fintech et Prévention des risques / Contrôle-qualité.

## Questions sur l'activité de CGP

Le pôle vie des cabinets prend le relais de la plateforme d'assistance juridique sur les questions d'accès à la profession, le renforcement des moyens humains d'un cabinet, la sécurisation de l'entreprise et les associations notamment interprofessionnelles.

## Une note pour optimiser la valorisation des cabinets de CGP

Des échanges avec des acteurs spécialisés dans le conseil en fusion acquisition ont été entrepris au cours du second semestre de l'année avec l'objectif de diffuser une présentation sur la valorisation des cabinets de CGP au cours du premier semestre 2024.

## Actualisation du kit jeunes installés

Le bénéfice de ce kit revient aux cabinets créés par des anciens salariés ou des personnes en reconversion. De nouveaux acteurs y ont été ajoutés, notamment des fournisseurs de solutions numériques.

# Commission Innovation / Fintech

PRÉSIDENTE | SANDRINE GENET  
VINCENT COUROYER  
RAPPORTEUR | DAVID GLASER



Le rôle de la Commission Innovation / Fintech est d'assurer une veille quotidienne et de rencontrer les principaux acteurs du secteur afin d'accompagner la digitalisation de la profession de CGP, en identifiant les technologies innovantes et en offrant les services les plus adaptés aux adhérents.

Les membres de la Commission ont souhaité enrichir les travaux de celle-ci en intégrant une thématique spécifique qui a un impact possible sur les pratiques métier. Au cours de l'année 2023, le thème sélectionné a été les crypto-actifs et leurs synergies avec le milieu de la gestion de patrimoine afin d'informer les adhérents sur le sujet tout en mettant en lumière les risques inhérents à ces actifs.

Une table ronde, regroupant des acteurs de différents

horizons mais tous impliqués dans les crypto-actifs, a été organisée par la Commission au cours du MidSommar du Patrimoine le 21 juin. Le sujet est par ailleurs repris dans l'élaboration du Concours Jeunes Talents, auquel les présidents de la Commission prêtent leur concours en accompagnant les étudiants et en organisant, pour eux, des réunions avec un panel de professionnels du secteur.

Outre ce focus réalisé sur le sujet des crypto-actifs, la Commission s'est également penchée sur l'écosystème florissant des solutions à destination des CGP pour leur permettre de faciliter leur activité. La volonté de la Commission étant de pouvoir réaliser un panorama suffisamment large pour que les adhérents puissent trouver la solution convenant le mieux à leur situation et leurs besoins.

# Commission Prévention des risques et contrôle-qualité

PRÉSIDENCE |  
MEMBRES |

YVES MAZIN  
HÉLÈNE BARRAUD-OUSSET  
STÉPHANE CARLUCCI  
JEAN-LUC DELSOL  
AUDE PLUS-VALARD  
STÉPHANE LORRIOT  
KAREN ZENOU



## Prévention des risques

Le premier objectif de la Commission est d'accompagner les adhérents de la CNCGP sur tous les sujets liés à la conformité de l'activité de conseil en gestion de patrimoine.

A ce titre, elle a pour missions :

- L'analyse de la réglementation applicable à la profession et la mise à jour des outils pratiques et pédagogiques s'y rapportant, tel que le kit réglementaire ;
- La veille juridique et l'identification des nouveautés réglementaires liées à la profession ;
- Les préparations de réponses aux consultations publiques ou émanant des autorités de régulation/supervision françaises ou européennes.

La Commission poursuit son travail d'actualisation et d'enrichissement du kit réglementaire. Accessible dans l'espace adhérent du site internet de la CNCGP, sous la rubrique "Réglementation et contrôle", il offre aux adhérents une vision globale des règles à respecter dans l'exercice de leur métier.

Les travaux ont concerné le parcours client des conseillers en investissements financiers (CIF) qui a été mis à jour suite aux remarques formulées par l'AMF dans le cadre de l'agrément de la CNCGP. Un nouveau modèle de rapport écrit pour les autres activités de conseil en gestion de patrimoine, comme le conseil de parts sociales ou d'actifs numériques, a été réalisé. De plus, les intermédiaires en assurance disposent désormais d'un modèle de déclaration d'adéquation pour le Plan d'épargne retraite et d'un modèle de rapport écrit pour l'assurance non vie.

Une note d'information à l'attention des CIF sur la distribution et la commercialisation des instruments financiers, biens divers et autres produits de placement a été mise à disposition en complément d'un nouveau modèle de procédure de sélection des fournisseurs.

La finance durable n'a pas été oubliée avec la mise en ligne de divers documents explicatifs et d'une note d'information concernant la loi relative à l'industrie verte du 24 octobre 2023.

Enfin, un document de synthèse sur les décisions de la commission des sanctions de l'AMF concernant des CIF a été réalisé afin de préciser les attentes du superviseur.

L'année 2023 a aussi été marquée par des consultations diverses de la part des régulateurs et des autorités de tutelle.

Au niveau européen, la CNCGP intervient avec le Bipar, la fédération européenne des intermédiaires d'assurance, dont elle est membre. Le Bipar regroupe 48 associations dans 30 pays.

Le travail de la CNCGP s'est concentré sur la nouvelle stratégie d'investissement de détail (Retail Investment Strategy ou RIS) présentée par la Commission européenne dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux. Ainsi, la Chambre a pris contact avec le Commissaire européen au marché intérieur, des députés européens membres de la Commission des affaires économiques et monétaires (ECON) et ses contacts à la Direction générale du Trésor pour faire valoir ses positions. Elle a également échangé sur ce thème et sur le concept de "Value for money" avec d'autres associations professionnelles (AFG, Fédération bancaire française, France assureurs, etc.) pour promouvoir des positions communes.

Au niveau national, la CNCGP a également participé aux échanges organisés par l'ACPR sur le projet de recommandation 2023-R-01 du 17 juillet 2023 sur la mise en œuvre de certaines dispositions issues de la directive (UE) 2016/97 sur la distribution d'assurances et a ensuite échangé avec plusieurs assureurs concernant la mise en œuvre des nouvelles préconisations en matière de gouvernance produits.

La CNCGP a également répondu aux consultations de l'AMF sur la mise à jour de la position-recommandation AMF DOC-2006-23 "Questions-réponses relatives au régime applicable aux conseillers en investissements financiers".



## Contrôle-qualité

Conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, la CNCGP a l'obligation de diligenter un contrôle-qualité sur le lieu d'exercice de chaque adhérent CIF au moins une fois tous les cinq ans. C'est le deuxième volet de son activité. Ce contrôle-qualité a pour principal objectif d'accompagner la mise en conformité des adhérents.

Les contrôles sont focalisés sur deux thèmes primordiaux pour la protection des investisseurs :

- La motivation de l'adéquation des produits financiers et services d'investissement en fonction de la situation, des besoins, et des objectifs des clients,
- Le contenu clair, exact et non trompeur des informations contractuelles et promotionnelles diffusées par le CIF, qu'il s'agisse d'informations rédigées par lui-même ou par un tiers.

Il est également apporté une attention particulière à l'application du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Afin d'uniformiser les pratiques des associations professionnelles de CIF et permettre la comparabilité des informations issues des contrôles, l'AMF impose le même mode opératoire consistant en l'application de grilles de contrôle types à six dossiers clients au moins, ce qui donne lieu à l'élaboration d'un rapport comprenant des propositions de mise en conformité.

Grâce à la mobilisation de la CNCGP et de son prestataire Finegan Advisory, 264 contrôles sur place ont été menés au cours de l'année 2023.

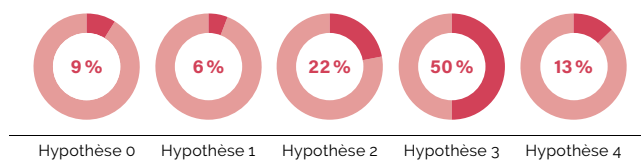
Par ailleurs, 238 contrôles-qualité ont été finalisés, soit parce que le contrôle a été clos, aucune mise en conformité n'étant nécessaire, soit, dans le cas contraire, parce que le CIF s'est mis en conformité.

La Commission a mis en place une nouvelle définition des hypothèses en 2023 pour mieux évaluer la conformité des adhérents :

- Hypothèse 0 : Absence de manquement et aucune activité CIF ;
- Hypothèse 1 : Absence de manquement ou quelques manquements mineurs ;
- Hypothèse 2 : Plusieurs manquements mineurs nécessitant une mise en conformité ;
- Hypothèse 3 : Un ou plusieurs manquements significatifs nécessitant un effort de mise en conformité ;
- Hypothèse 4 : Manquements graves nécessitant un nouveau contrôle-qualité l'année suivante dont le coût est à la charge de l'adhérent.

En fonction de l'importance des constats formulés et des risques encourus par les clients, la Commission Prévention des risques et contrôle-qualité peut également décider de saisir la Commission Contentieux et déontologie.

Le résultat des 264 contrôles sur place réalisés en 2023 se répartit ainsi :



Par rapport à l'année 2022, le nombre de CIF en hypothèse 4 a augmenté. Pour tenir compte de cette évolution, le Conseil d'administration de la CNCGP a décidé que ces adhérents suivraient obligatoirement dès 2024 une formation à la mise en œuvre du kit réglementaire.

# Commission Communication

PRÉSIDENTE | HÉLÈNE BARRAUD-OUSSET  
MEMBRE | JULIEN SÉRAQUI  
RAPPORTEURS | ANNE-FRANCE AUSSEDAT  
ANNE DE VILLOUTREYS



En 2023, la Commission Communication a été très fortement mobilisée par l'organisation de l'événement-phare de l'année : le MidSommar du Patrimoine.

## L'Assemblée générale et le MidSommar du Patrimoine : deux journées dédiées aux adhérents

Le 20 juin a eu lieu l'Assemblée générale, au musée du Quai Branly - Jacques Chirac. Les adhérents ont à cette occasion renouvelé leur confiance au Conseil d'administration. Le 21 juin s'est tenue la première édition du MidSommar du Patrimoine, au stade Jean Bouin à Paris où 61 partenaires de la CNCGP ont pu échanger avec 937 visiteurs. La journée a été rythmée par des tables rondes sur des sujets d'actualité avec des intervenants de haut niveau et par l'intervention du Président Nicolas Sarkozy sur la géopolitique et la situation économique mondiale. Par ailleurs, des formations ont été offertes aux adhérents.



Le premier MidSommar du Patrimoine s'est tenu au Stade Jean Bouin, le 21 juin 2023.

## Les actions presse et événementielles

Avec 205 articles de presse dont 41 sur le MidSommar du Patrimoine, la Chambre a abordé les thèmes de la profession par des interviews, des communiqués de presse, etc. Des partenariats presse ont été tissés dans le cadre du MidSommar avec la presse spécialisée. D'autre part, en septembre 2023, le partenariat avec le magazine *Droit et Patrimoine* a permis de mettre en lumière les sujets de fond

liés au métier de CGP grâce aux articles rédigés par le service juridique et le délégué général de la CNCGP. Par ailleurs, la Chambre a participé à 18 événements, dont quatre salons avec un stand (Les Journées du Courtage, Patrimonia, le Salon de l'immobilier neuf, le Salon Ville et Patrimoine).

## Un site internet au service des CGP

Le site internet est régulièrement actualisé ainsi que l'extranet, avec les documents nécessaires à l'exercice de la profession des adhérents. En 2023, il a enregistré 177 234\* visites avec un temps moyen de lecture de 5,40 minutes, dans la continuité de l'année 2022 (+2,7% 2023 /2022)\* qui prouve par là-même l'intérêt que les adhérents lui portent. Le kit réglementaire reste le plus consulté avec une hausse de 27,6 %\* de pages uniques vues, par rapport à 2022.

## Une présence constante sur les réseaux sociaux

Les sujets d'actualité de la Chambre ont été abordés au cours de l'année : rémunération des CGP et "Retail Investment Strategy" (RIS), finance durable, le métier de CGP, le MidSommar du Patrimoine, l'épargne salariale, etc. De 2022 à 2023, le nombre d'abonnés a augmenté de 6,5 % pour LinkedIn\*\*, de 4,8 % pour X\*\* et de 6,5 % pour Facebook\*\*. La Chambre communique quotidiennement sur les trois réseaux sociaux et affiche un nombre d'abonnés supérieur aux autres associations agréées dans ce domaine.

## Un accompagnement des services de la Chambre

L'une des missions du pôle communication est d'accompagner les autres services de la CNCGP dans la diffusion de documents ou le conseil en rédaction. Ainsi, en 2023, a été réalisé le guide de bonnes pratiques environnementales et sociales, en partenariat avec la Commission Durabilité. Il en est de même pour la réalisation graphique des différents supports du Concours Jeunes Talents. La plaquette, le dossier d'inscription et l'affiche ont été réactualisés aux couleurs de l'édition 2023. Les vidéos ont été valorisées sur YouTube.

\* Source : statistiques Matomo

\*\* LinkedIn : 11 864 en 2023 pour 11 083 en 2022 / X : 3 554 en 2023 pour 3 391 en 2022 / Facebook : 1 170 en 2023 pour 1 093 en 2022



## La CNCGP publie son propre magazine et un rapport annuel

*Repères*, tiré à 5 000 exemplaires, est un magazine biannuel envoyé à l'ensemble des adhérents et des partenaires de la CNCGP. Il est largement diffusé auprès de la presse professionnelle, des étudiants en Master de gestion de patrimoine et également auprès des hautes instances et autorités de tutelle.



Autre spécificité de la CNCGP, la publication de son rapport annuel de gestion. Distribuée lors de l'Assemblée générale à l'ensemble des adhérents, cette publication très détaillée permet également à la Chambre de présenter ses actions à l'ensemble de la profession, aux Autorités de tutelle et aux médias.

### L'information aux adhérents

Une attention particulière est portée à la communication vis-à-vis des adhérents. Outre les publications citées plus haut, les membres de la CNCGP sont tenus informés à un rythme hebdomadaire, via des communiqués (52 en 2023, hors communiqués régionaux : formations, actualités de la Chambre, afterworks, etc.) et une e-letter (14 en 2023), de toutes les nouveautés en termes de réglementation et de formation, des événements professionnels, des actions du Conseil d'administration et des commissions, etc.

## La promotion du Concours Jeunes Talents de la CNCGP

La remise des prix de la troisième édition du Concours Jeunes Talents a été organisée lors de l'Assemblée générale où les quatre meilleures vidéos ont été mises à l'honneur, sur le thème : «La Finance Durable : pourquoi, pour qui, comment? ».

La quatrième édition du Concours sur le thème : «Les crypto-actifs sont-ils l'avenir de la Gestion de Patrimoine?» a été lancée et a bénéficié de l'expertise de la Commission Innovation / Fin-tech pour accompagner les étudiants.



### Le mois de la finance durable

Visant à accompagner les adhérents dans l'appréhension des nouvelles notions liées à la finance durable, la CNCGP a proposé des formations en vidéo à vocation pédagogique, en lançant le mois de la finance durable en janvier 2023. Ces modules se composent de onze épisodes avec des intervenants référencés dans le domaine de l'ISR (AMF, ClimAct, Moonshot, etc.) et avec la collaboration du média Vovox et de Jean-Charles Naimi.



# Commission Durabilité

PRÉSIDENCE |  
MEMBRES |

PASCALLE BAUSSANT  
MEYER AZOGUI  
KAREN FIOL  
PHILIPPE PINAR  
VIRGINIE TRICOIT  
STÉPHANE LORRIOT  
JOHANN JONFAL

PERMANENT |  
RAPPORTEUR |



La Commission Durabilité, en lien avec les autres Commissions de la Chambre, a vocation à accompagner les adhérents dans l'adoption de pratiques plus durables au sein de leurs cabinets, ainsi que dans la compréhension et l'application des obligations en matière de finance durable.

## Environnement et social : Guide de bonnes pratiques

La Commission Durabilité a édité un Guide de bonnes pratiques sociales et environnementales qui peuvent être mises en place dans les cabinets. Ce guide a été distribué lors du MidSommar du Patrimoine en juin 2023 aux adhérents et partenaires présents. Des exemplaires sont également proposés lors des Universités et une version PDF est accessible sur le site de la CNCGP. Ce guide a notamment été réalisé avec les témoignages de plusieurs membres sur les pratiques qu'ils ont implémentées au sein de leurs cabinets.

La CNCGP a également demandé à ses partenaires d'indiquer de façon lisible et facilement accessible les taux d'alignement à la taxonomie et au règlement SFDR ainsi que la liste des PAI par fonds pour permettre aux adhérents de

fournir un conseil précis à leurs clients selon les attentes de ces derniers en termes de durabilité.

## Projets pour 2024

Afin d'accompagner au mieux les adhérents, la Commission Durabilité leur a proposé de répondre à un questionnaire sur leurs attentes vis-à-vis de la CNCGP dans l'accompagnement sur les pratiques de finance responsable. Les réponses étaient anonymes pour garantir une pleine liberté de la part des adhérents.

Par la suite, la Commission Durabilité a créé un groupe de travail ayant pour objectif la création d'un guide réglementaire revenant sur les bases de la réglementation en matière de finance durable et donnant des pistes de travail pour aller plus loin. Ce guide a été présenté lors d'une conférence de presse le 21 mai 2024 et sera envoyé aux adhérents en septembre 2024, avec le magazine *Repères*.

La Commission Durabilité remercie l'ensemble de ses membres investis au sein de ses groupes de travail dans l'accompagnement des adhérents sur les thématiques RSE et ISR.



# Commission Partenariats

PRÉSIDENTE | MEYER AZOGUI  
MEMBRES | SANDRINE GENET  
VINCENT COUROYER  
RAPPORTEUR | PATRICIA GUYOT-WALSER



L'objectif de la Commission Partenariats consiste à nouer des partenariats sur demande de fournisseurs de solutions destinées aux adhérents ou de veiller à la stabilité d'un partenariat existant.

Les candidatures sont formalisées par la signature d'une charte consultable sur le site de la CNCGP, qui exprime des volontés communes sur les plans déontologique, éthique et professionnel.

La Commission Partenariats s'est réunie à deux reprises en 2023 pour valider les demandes et rappeler les principes d'acceptation des partenaires.

Il a été décidé que les acteurs fournisseurs d'investissements en cryptos actifs ne seraient pas acceptés.



Les partenaires de la CNCGP ont très largement participé au MidSommar du Patrimoine le 21 juin 2023.

**La CNCGP s'est dotée de 17 nouveaux partenaires au cours de l'année 2023** dans différents domaines d'investissements : ADVENIS REIM, ARKEA REIM, AURIS GESTION, BANQUE NEUFLIZE OBC, CEDRUS PARTNERS, CGP ENTREPRENEURS, EURAZEO GLOBAL INVESTOR SAS, GAY LUSSAC GESTION, GENERALI GLOBAL PENSION, INOCAP GESTION, MARGNY CAPITAL, MATA CAPITAL, MIMCO ASSET MANAGEMENT, PERGAM, APAX by SEVEN 2, SYQUANT CAPITAL et WEALINS.

Les candidatures validées sont limitées à celles de partenaires dont la clientèle CGP constitue un vecteur essentiel de développement et dont l'activité est en corrélation avec les garanties de la RCP groupe négociée par la CNCGP.

**Au 31 décembre 2023, la CNCGP dénombrait 120 partenaires.**

L'information des partenaires sur les actualités et les actions de la CNCGP est assurée par l'envoi d'une e-letter et de communiqués.

La Commission Partenariats exerce également une fonction transversale avec la Commission Formation pour la promotion des événements annuels de la Chambre, universités et réunions régionales.

## Comité de régulation

Le Comité de régulation a pour objectif de faciliter l'exercice professionnel des adhérents de la CNCGP dans leurs relations avec les partenaires.

Lorsqu'un adhérent déplore un point de blocage avec un fournisseur, signataire de la charte de partenariat de la CNCGP, il est invité à communiquer l'ensemble des échanges sur le sujet afin de permettre au Comité d'évaluer la pertinence de son intervention.

Au cours de l'année 2023, le Comité de régulation a intercédé en faveur de dix adhérents, traitant ainsi des différends avec dix partenaires.

Les dossiers soumis ont porté essentiellement sur des retards de versements de commissions, des retards de traitement d'opérations, des refus d'attribution de codes ou de transferts de contrats à la suite d'ordres de remplacement, des changements de conditions commerciales à l'occasion de fusions des acteurs, d'envoi d'informations directement aux clients finaux ou encore de supports d'investissements à l'issue catastrophique.

Les réunions trimestrielles avec les assureurs et plateformes ont été maintenues.

# Commission Responsabilité Civile Professionnelle

PRÉSIDENTE | GRÉGOIRE BOURGEOIS  
MEMBRES | FRANÇOIS AUVILLAIN  
AUDE PLUS-VALARD  
RAPPORTEURS | STÉPHANE LORRIOT  
FLORIAN BERGAUD



La Commission Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) négocie les termes des contrats groupe d'assurance en RCP de la CNCGP. Elle apporte l'éclairage professionnel dans le traitement des dossiers de sinistres, s'assure de leur bonne gestion et de la préservation des intérêts des adhérents.

## Une nouvelle offre d'assurance en matière de cyber-risques

La CNCGP propose désormais, en partenariat avec le courtier BDJ, une offre d'assurance cyber dédiée à ses adhérents.

Le monde numérique évolue rapidement et, avec cette transformation, arrive un ensemble de défis nouveaux en matière de cyber malveillance.

Les attaques informatiques sont de plus en plus sophistiquées et se prémunir contre ce type de risques devient une nécessité.

Cette assurance facultative, adaptée aux besoins des conseillers financiers et des intermédiaires, couvre une gamme complète de risques cyber, notamment grâce à une Hotline accessible 24h/24 et 7j/7, une équipe d'experts dédiée et des couvertures adaptées.

Des informations complémentaires et une vidéo de présentation sont disponibles dans l'espace adhérent, rubrique "Assurance / Médiation" puis "Assurance cyber-risques".

## La couverture RCP des CGP-CIF

Elle s'articule autour de trois contrats :

- Un contrat groupe « 1<sup>ère</sup> ligne », obligatoire pour garantir les adhérents dans l'exercice de leur activité plurielle de

CGP et qui intègre une protection juridique et une assistance/défense en cas de contrôle de l'AMF ou de l'ACPR ;

- Un contrat « 2<sup>ème</sup> ligne » facultatif qui permet d'augmenter les plafonds de garanties avec trois options distinctes ;
- Un contrat groupe « jeune installé » qui offre des garanties adaptées et des primes minorées aux adhérents pendant les trois premières années de leur installation.

Une augmentation continue du nombre de sinistres a conduit notre assureur MMA à envisager une hausse du montant des primes pour l'année 2024. Après négociation avec notre courtier BDJ et la Commission RCP, un ajustement tarifaire a été décidé afin d'équilibrer le contrat groupe « 1<sup>ère</sup> ligne ».

Cette hausse concerne principalement l'activité de conseil en investissements financiers puisqu'elle génère le plus de sinistralité.

Sauf circonstances exceptionnelles, ce nouveau tarif est acquis pour une durée de trois ans, il n'y aura donc normalement pas de nouvelle augmentation d'ici janvier 2027.

Malgré ces mesures correctives, les élus de la Commission RCP restent persuadés que le contrat d'assurance

groupe de la CNCGP reste un des meilleurs du marché, si l'on prend en compte les paramètres que sont le niveau des garanties, le périmètre des activités garanties, le conseil et la gestion des sinistres.

Enfin, la Commission RCP rappelle aux adhérents qu'il est important pour limiter le risque de contentieux de respecter le parcours client et les procédures du kit réglementaire disponible dans la rubrique "Réglementation et contrôle" de l'espace adhérent.

“ Les attaques informatiques sont de plus en plus sophistiquées et se prémunir contre ce type de risques devient une nécessité. ”





## Les niveaux de garantie des contrats 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> ligne

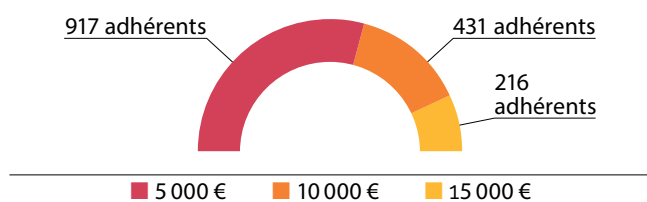
Garanties contrat 1 <sup>ère</sup> ligne par sinistre et par année d'assurance	
CGP, CIF, IOBSP, transaction immobilière sans manquement/détention de fonds, démarchage, CJA et activités annexes	3 200 000 €
COA sans encaissement de fonds de tiers	3 500 000 €

Garanties supplémentaires contrat 2 <sup>ème</sup> ligne par sinistre et par année d'assurance	
Option 1	2 500 000 €
Option 2	4 000 000 €
Option 3	8 000 000 €

Une limite de garantie générale est appliquée pour la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN : 2 000 000 € par sinistre et par an.

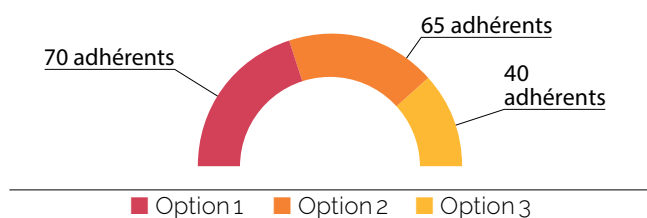
## Les options de franchise du contrat 1<sup>ère</sup> ligne retenues en 2023



## Les options de garanties supplémentaires du contrat 2<sup>ème</sup> ligne retenues en 2023

Au 31 décembre 2023, 175 adhérents sont couverts par le contrat RCP 2<sup>ème</sup> ligne.

Leur répartition selon les options est la suivante :

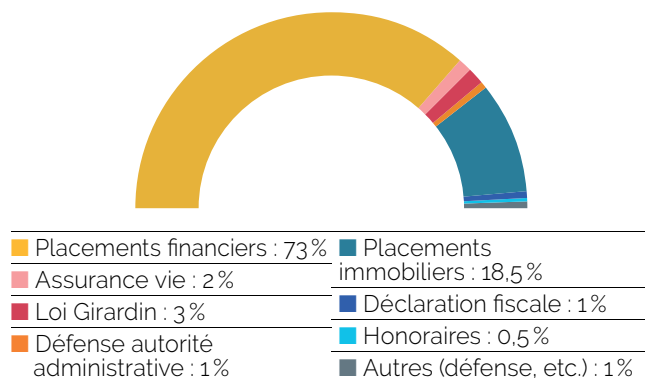


## La sinistralité 2023 des contrats groupe CGP-CIF

En 2023, 133 sinistres ont été ouverts, 107 font l'objet d'un règlement amiable et 25 d'un règlement judiciaire.

Le montant total des préjudices déclarés en 2023 est évalué à 3 788 726 €.

### Répartition des sinistres par rapport à l'évaluation du montant total des préjudices déclarés



12 dossiers de sinistres ont été soldés au cours de l'année 2023 par une transaction amiable.

## La couverture RCP des courtiers

Les courtiers en assurance et les courtiers en opérations de banque et en services de paiement sont couverts par un contrat groupe d'assurance RCP spécialement adapté.

Cette police a des spécificités par rapport au contrat groupe des CGP-CIF :

- La protection juridique est facultative (75 € par an) ;
- Les courtiers en assurance disposent d'une garantie financière s'ils ont un mandat d'encaissement de l'assureur.

BDJ propose également un contrat pour les mandataires. Il est rappelé que l'assurance RCP est facultative pour les mandataires d'intermédiaire en assurance et les mandataires d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement, et obligatoire pour les démarcheurs bancaires ou financiers et les agents commerciaux immobiliers.

# Commission Contentieux et déontologie

PRÉSIDENTE | PIERRE GUEDJ  
MEMBRES | KAREN FIOU  
GRÉGOIRE BOURGEOIS  
RAPPORTEURS | STÉPHANE LORRIOT  
DAVID GLASER



Les attributions de la Commission Contentieux et déontologie sont :

- les conciliations en cas de conflit entre adhérents ;
- l'instruction des dossiers susceptibles de relever de la Commission de discipline.

## La conciliation

La Commission a poursuivi pendant cet exercice sa mission de conciliation à l'occasion de litiges opposant des adhérents de la CNCGP et dont elle a été saisie.

Elle est intervenue pour jouer son rôle de conciliateur à l'occasion de trois différends entre adhérents de la Chambre, tous relatifs à des problèmes de captation de clientèle et d'indemnisation faisant suite à des ordres de remplacement.

La Commission a rappelé que le choix et les intérêts du client doivent être préservés. Elle a également insisté sur les règles de déontologie et de bonne conduite liées à la confraternité et à la propriété d'un portefeuille de clientèle.

## La discipline

La Commission Contentieux et déontologie est chargée de l'instruction et de la poursuite des affaires disciplinaires portées à sa connaissance. Elle a vocation à traiter des affaires liées au non-respect des statuts de la Chambre, du règlement intérieur, du Code de déontologie et de bonne conduite, et de la réglementation applicable au conseil en investissements financiers.

À l'issue de son instruction, la Commission peut prononcer des mises en garde ou des rappels à l'ordre avant Commission de discipline ; elle peut également saisir la Commission de discipline.

La Commission de discipline est elle en mesure de prononcer les sanctions disciplinaires suivantes : avertissement, blâme ou exclusion de la CNCGP, qui peuvent être accompagnées d'une interdiction de faire partie du Conseil d'administration de l'association et/ou d'une publicité de la sanction.

La composition de la Commission de discipline a évolué pour se conformer aux exigences de la loi portant réforme du courtage. Elle est désormais présidée par une personnalité indépendante, M. Philippe Poiget, ancien délégué général de la Fédération française de l'assurance (FFA) et ancien président de l'Organisme du registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS).

En 2023, la Commission Contentieux et déontologie a instruit de nombreux dossiers :

- 19 adhérents qui n'ont pas satisfait à leur obligation de formation continue CIF ont fait l'objet d'une sanction administrative, c'est-à-dire un rappel à l'ordre ou une mise en garde. Il est rappelé qu'après deux sanctions administratives, la Commission de discipline est saisie.
- 18 adhérents ont fait l'objet d'un rappel à l'ordre ou d'une mise en garde suite à leur contrôle qualité pour manquement au Code de déontologie et de bonne conduite et à la réglementation applicable au conseil en investissements financiers.
- 6 dossiers concernaient des différends entre des cabinets et leurs clients. Cependant, depuis les évolutions réglementaires relatives au droit à la médiation, entrées en application le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Commission n'intervient plus sur le fond du litige et les clients sont orientés vers le médiateur compétent.

Il est à ce titre rappelé aux adhérents que la désignation d'un médiateur de la consommation est obligatoire pour les activités d'intermédiation en assurance, d'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement et d'agent immobilier.

Par ailleurs, la Commission de discipline a prononcé une exclusion de la Chambre pour refus de l'adhérent de se soumettre au contrôle-qualité.

Le nécessaire respect de la confidentialité des affaires traitées ne permet pas de faire un rapport d'activité exhaustif des dossiers portés en Commission de discipline. Néanmoins, nous rappelons aux adhérents l'obligation de la Chambre d'informer l'AMF de toute sanction disciplinaire prononcée par celle-ci.

# Conformité - Contrôle interne

VANESSA GOURLAIN



La mission du pôle conformité et contrôle interne de la CNCGP est de s'assurer de la mise en œuvre de la réglementation par l'association, du suivi et de l'efficacité des procédures internes en liaison avec leur déclinaison dans les SI (systèmes d'information).

Agréée par l'AMF en qualité d'association représentative de CIF, la CNCGP a acquis un grand professionnalisme dans la gestion de ses adhérents CIF. Forte de cette expérience, la Chambre a obtenu, le 22 mars 2022, auprès de l'ACPR, son agrément en qualité d'association d'intermédiaires en assurance et d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement.

## Reprise des adhérents IAS/IOBSP

La réforme du courtage prévoyait l'obligation pour l'ensemble des professionnels en activité avant le 1<sup>er</sup> avril 2022 de confirmer leur adhésion auprès de leur association professionnelle. Au cours du premier trimestre 2023, la CNCGP a donc initié auprès de ses adhérents IAS et/ou IOBSP une campagne visant à confirmer leur adhésion au titre de ces activités. La démarche dématérialisée, simple et sans surcoût, a assuré aux adhérents historiques une continuité dans leur activité permettant une réimmatriculation à l'Orias sans délai. Les démarches menées ont permis à la quasi-totalité des adhérents CGP de confirmer leur rattachement à la CNCGP en qualité d'IAS et d'IOBSP.

Cette procédure sera pérennisée puisque la réglementation en vigueur impose aux adhérents IAS/IOBSP de renouveler leur adhésion.

## Déploiement de procédures internes dédiées aux adhérents IAS/IOBSP et déclinaison dans les SI

En 2023, la CNCGP a déployé les procédures présentées à l'ACPR à l'appui de son dossier d'agrément tout en poursuivant les échanges avec le régulateur et les autres associations professionnelles pour préciser la mise en œuvre de la réglementation, notamment les besoins en matière de RCP et garantie financière.

La CNCGP s'appuie sur son expérience et son expertise pour assurer le suivi de ses adhérents IAS et/ou IOBSP et leur offrir un service de qualité. Elle renforce ses systèmes informatiques pour simplifier les démarches des adhérents. Ainsi, la CNCGP a mis en place une procédure d'adhésion dématérialisée complète pour les CGP et une procédure simplifiée pour les professionnels n'exerçant que l'IAS et/ou l'IOBSP. La CNCGP a établi un formulaire unique pour le renouvellement et la déclaration annuelle de données liée aux activités IAS et/ou IOBSP. La Chambre permet aussi aux adhérents de déclarer en ligne leurs formations réalisées en dehors du parcours CNCGP.

Ses efforts se poursuivent en vue de dématérialiser la procédure de vérification quinquennale des IAS/IOBSP qui portera sur les conditions de capacité, d'honorabilité, de formation initiale et continue, d'assurance en RCP, etc.



Lucie COUVEIGNES a été recrutée en novembre 2023 pour superviser les missions de vérification des intermédiaires en assurance (IAS) et intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), de renouvellement annuel et de collecte des données destinées à l'ACPR.

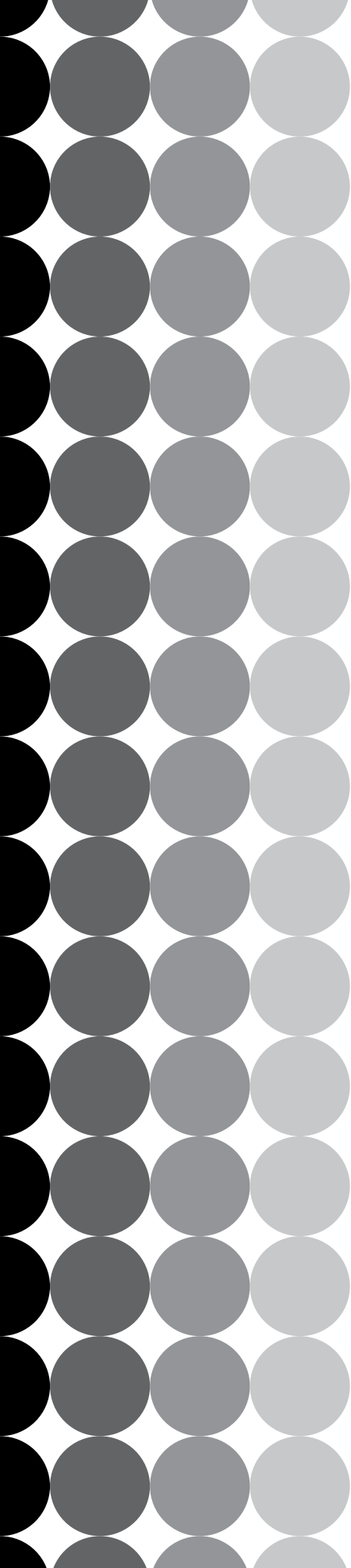




Photos : Ghislain Bruyere.



*L'Assemblée générale 2023 s'est tenue au Musée du Quai Branly - Jacques Chirac à Paris, le 20 juin.*



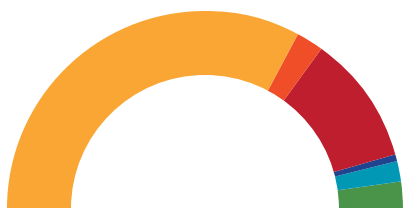
# Rapport financier



# Rapport financier

## Produits

(en euros)



	2022	2023
Cotisations	2 457 000	2 721 715
Frais de dossiers	157 850	180 645
Partenariats et Evènements	215 085	878 500
Prestations et ventes diverses	83 715	44 837
Mise à disposition personnel	84 693	137 915
Reprise de provisions	10 053	
Autres Produits	567	7 384
Produits financiers	300 000	161 652
<b>Total</b>	<b>3 308 963</b>	<b>4 132 647</b>

La CNCGP tire la majeure partie de ses revenus des cotisations et des frais de dossiers versés par les adhérents, qui ont atteint 2 902 000 euros.

Les cotisations ont évolué positivement de près de 10 %, soit 255 000 euros, après une augmentation de 7 % en 2022, et les frais de dossier ont progressé de 15 %, soit 23 000 euros.

Le soutien financier assuré par les partenaires provient à titre principal des conventions de partenariat qui se sont élevées à 218 000 euros.

La participation au congrès des partenaires, le personnel mis à disposition de l'EURL et les pages de publicité du magazine *Repères* ont représenté trois autres sources de rémunération supplémentaires, pour un montant total de 770 500 euros.

Sur cet exercice, la Chambre a donc connu une augmentation de son chiffre d'affaires de plus de 30 % (soit 917 000 euros) pour atteindre 3 916 000 euros, une augmentation nettement plus élevée que prévu, l'attrait de la Chambre pour les nouveaux installés et pour les partenaires ayant été encore plus significatif que prévu.

## Charges

(en euros)



	2022	2023
Frais de personnel	1 240 387	1 522 660
Loyers et charges	145 713	166 327
Maintenance informatique	179 758	227 639
Audits et contrôles	266 880	267 780
Frais de déplacement	161 295	175 731
Rémunération président et vice-présidents	182 400	144 000
Honoraires	65 055	83 566
Communications, Congrès et Assemblée générale	766 417	1 195 159
Autres charges	225 609	309 863
Dotations aux amortissements et provisions	36 560	44 716
Charges Exceptionnelles		52 500
Impôt société	-51 058	-55 448
Résultat de l'exercice	89 947	-1 847
<b>Total</b>	<b>3 308 963</b>	<b>4 132 647</b>

Les charges d'exploitation ont connu de leur côté une augmentation égale à 26,5 %, soit 868 000 euros, essentiellement due à la création du MidSommar du Patrimoine.

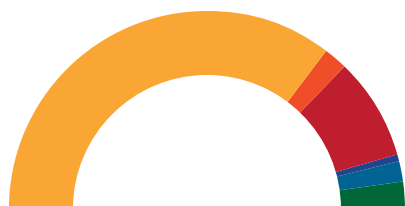
Afin d'équilibrer ses comptes, la CNCGP a une nouvelle fois remonté le résultat 2022 de son EURL de formation à hauteur de 153 000 euros ; l'EURL de formation enregistrant en 2023 un bénéfice de 214 000 euros avant impôt.

Comme souhaité, le résultat annuel est à l'équilibre, avec un déficit égal à 1 847 euros.

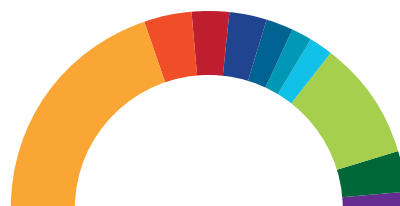
Le Conseil d'administration a validé les comptes de l'association et le Commissaire aux comptes a certifié ces résultats.

## Présentation du budget 2024

(en euros)



■ Cotisations	3 048 000
■ Frais de dossiers	181 000
■ Partenariats et Evènements	703 500
■ Prestations et ventes diverses	47 500
■ Mise à disposition personnel	142 000
■ Autres Produits	5 000
■ Produits financiers	180 000
<b>Total produits</b>	<b>4 307 000</b>



■ Frais de personnel	1 722 000
■ Loyers et charges	356 500
■ Maintenance informatique	247 000
■ Audits et contrôles	281 000
■ Frais de déplacement	184 500
■ Rémunération président et vice-présidents	144 000
■ Honoraires	176 000
■ Communications, Congrès et Assemblée générale	861 000
■ Autres Charges	273 500
■ Dotations aux amortissements et provisions	114 500
■ Impôt société	- 53 000
Résultat	0
<b>Total charges</b>	<b>4 307 000</b>

L'année 2024 est une année de transition, essentiellement en raison du déménagement de la CNCGP Place du Général Catroux.

La croissance importante de notre activité s'est traduite par celle de nos effectifs et les locaux de la rue de Longchamp sont devenus trop étroits. Nous avons donc choisi de quasiment doubler la taille des bureaux disponibles, de façon à disposer d'une réserve de croissance pour les années à venir, tout en restant locataires.

Ceci va entraîner des dépenses exceptionnelles pour l'exercice en cours, qui ne seront pas toutes amortissables.

Nous avons également décidé de travailler sur notre système d'information, essentiel pour un fonctionnement optimum dans les années à venir. Et bien entendu, nous poursuivons la croissance en effectifs et en qualification du personnel de la Chambre, pour confirmer notre leadership sur notre métier.

Nous enregistrons donc une croissance forte de nos dépenses, qui devrait être partiellement compensée par celle de nos recettes, le nombre de nos adhérents devant encore augmenter de 10% environ. L'objectif étant toujours de parvenir à l'équilibre de nos comptes, nous avons dû pour cela décider une première augmentation des cotisations depuis cinq ans.





*L'équipe Tolosa Patrimoni, de School of Management à Toulouse, a remporté le 1<sup>er</sup> prix.*



*L'équipe LEEM's Finance, de l'Université Aix-Marseille, a remporté le 2<sup>ème</sup> prix.*



*L'équipe Green Team, de PPA Business School à Paris, a remporté le 3<sup>ème</sup> prix ex aequo.*



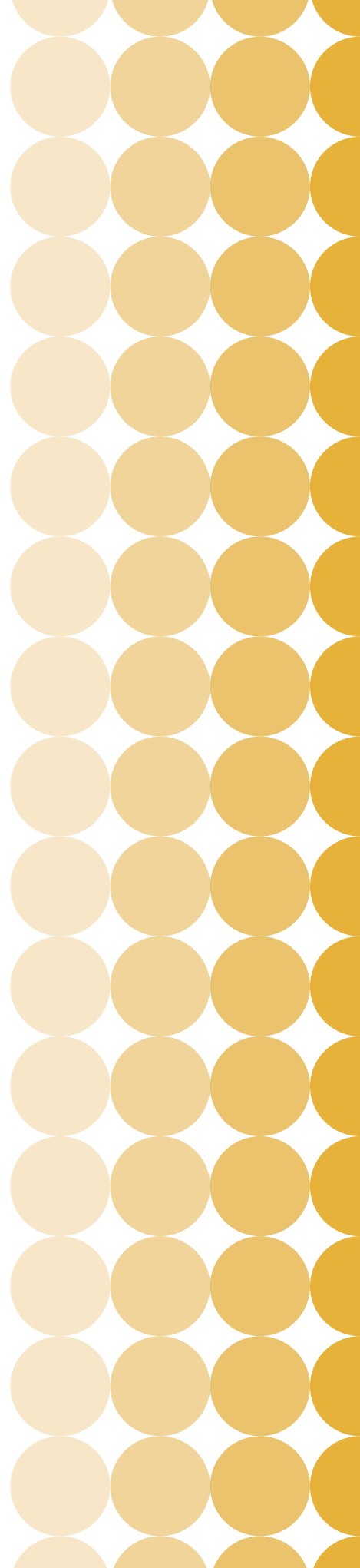
*L'équipe GP Invest, de EST'M Pigier Performances à Besançon, a remporté le 3<sup>ème</sup> prix ex aequo.*



*Les équipes gagnantes de la 3<sup>ème</sup> édition du Concours Jeunes Talents ont reçu leur récompense le 20 juin 2023 au Musée du Quai Branly - Jacques Chirac à Paris en présence des membres du Conseil d'administration.*








**Chambre Nationale des Conseils  
en Gestion de Patrimoine**

4, rue de Longchamp - 75016 Paris  
01 42 56 76 50

info@cncgp.fr  
**www.cncgp.fr**

 @ChambreNCGP

 linkedin.com/in/cncgp